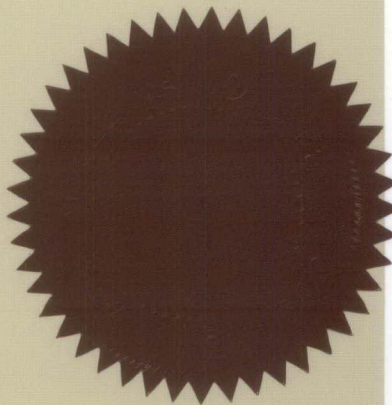
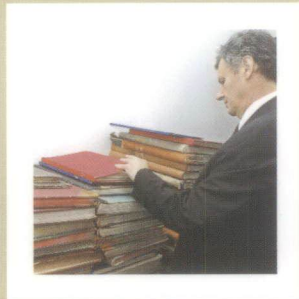



ASSEMBLÉE NATIONALE
n^o 763-20061206

RAPPORT ANNUEL

DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

2005 ■ 2006



 Chambre
des notaires
du Québec

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses, income, and any other financial activities. The document also highlights the need for regular reconciliation to identify and correct any discrepancies between the recorded amounts and the actual bank statements or receipts.

Next, the document addresses the issue of budgeting and financial planning. It suggests that businesses should set a clear budget at the beginning of each year and stick to it as closely as possible. This involves monitoring expenses and adjusting the budget as needed to stay on track. The document also discusses the importance of forecasting future financial performance based on historical data and market trends. This helps businesses make informed decisions about investments, expansion, and other strategic initiatives.

The third part of the document focuses on tax compliance and reporting. It provides a detailed overview of the various tax obligations that businesses may have, including income tax, sales tax, and property tax. It also discusses the importance of staying up-to-date on changes in tax laws and regulations. The document provides practical advice on how to calculate and pay taxes correctly, as well as how to take advantage of available tax deductions and credits. It also emphasizes the need for accurate record-keeping to support tax reporting and to defend against any potential audits.

Finally, the document discusses the importance of financial analysis and reporting. It explains how businesses can use financial statements, such as the balance sheet, income statement, and cash flow statement, to assess their financial health and performance. It also discusses the importance of providing clear and concise financial reports to management and investors. The document provides a framework for developing effective financial reports and offers tips on how to present the information in a way that is easy to understand and actionable.

RAPPORT ANNUEL

2005 ■ 2006



Chambre
des notaires
du Québec

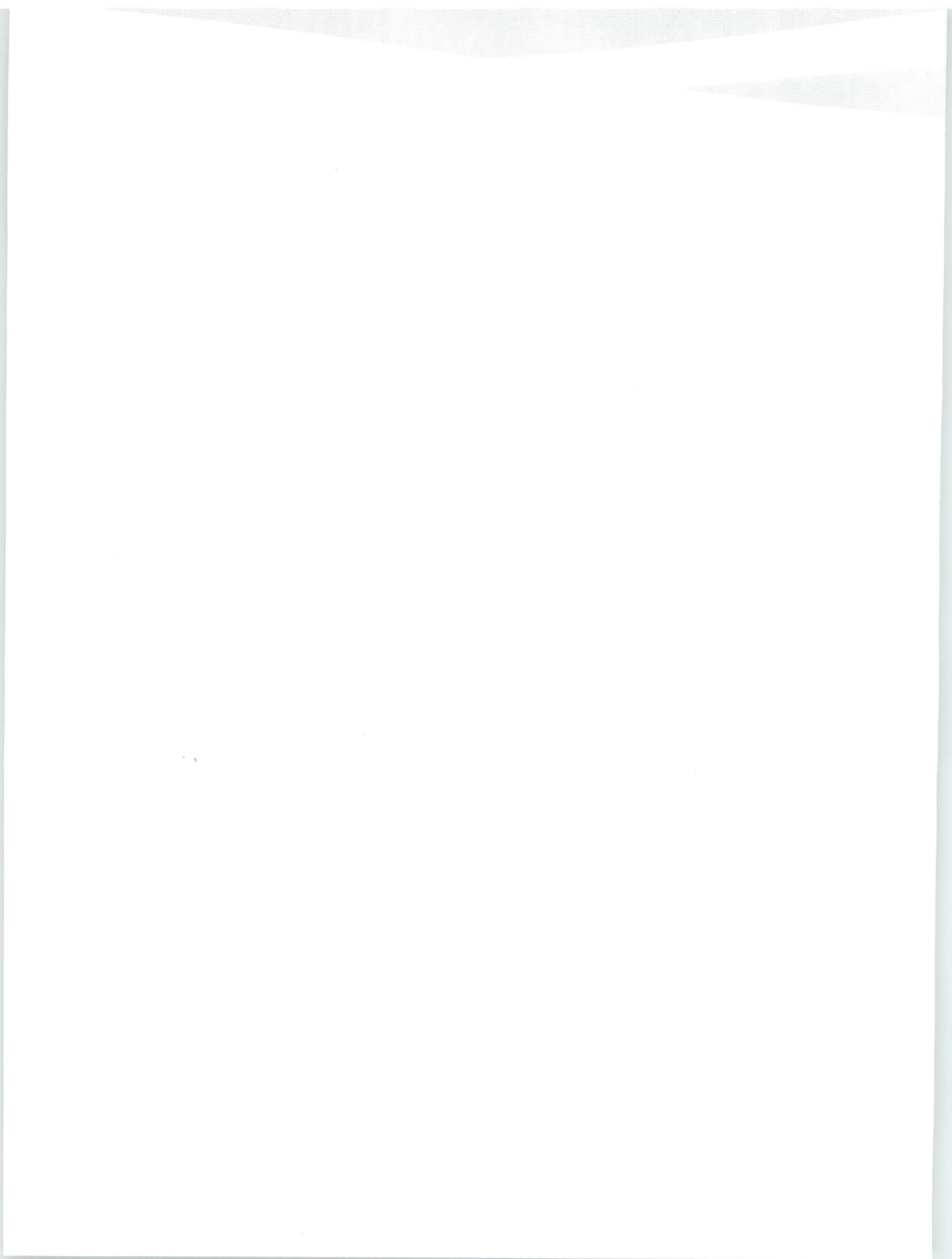
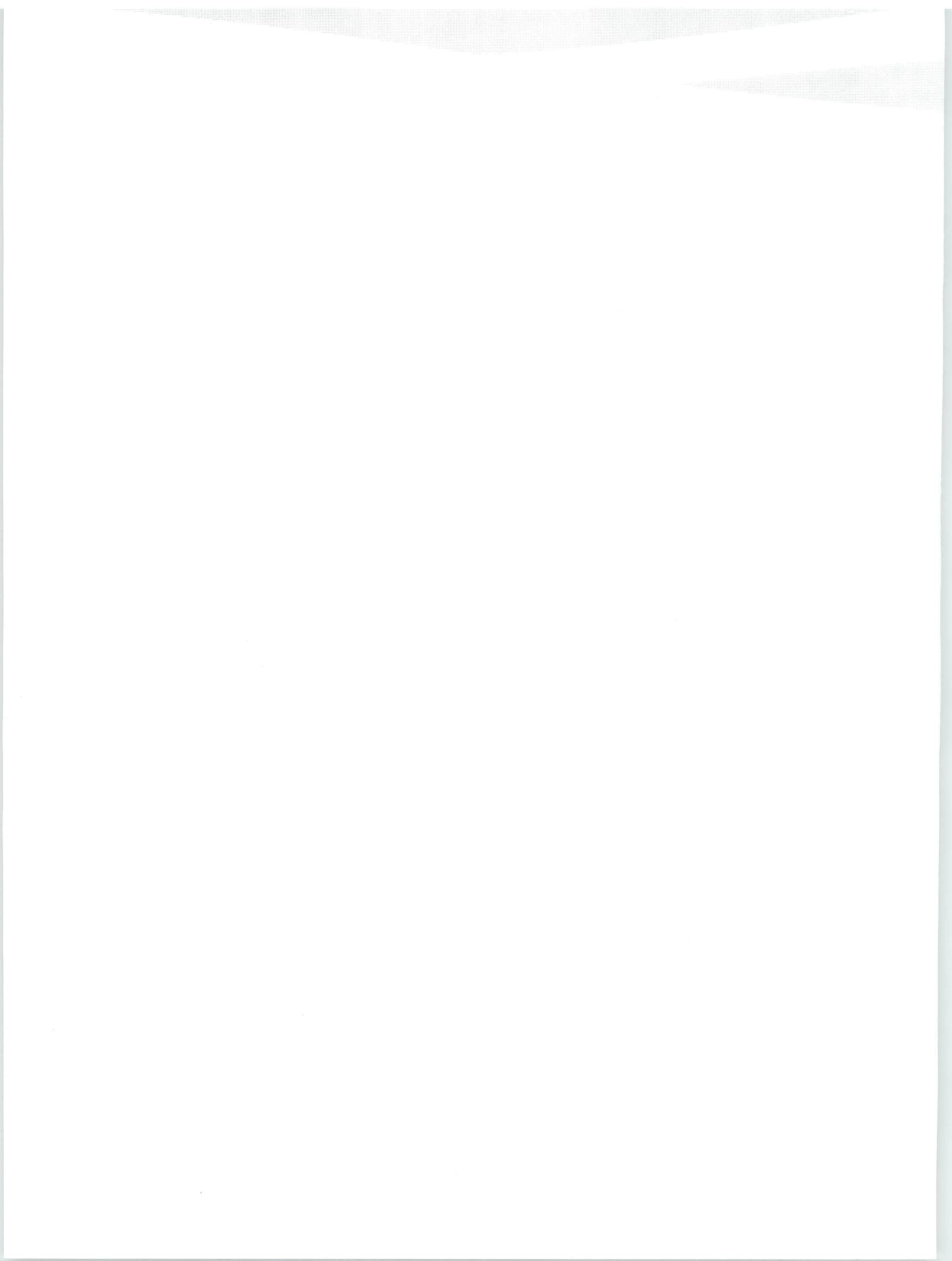


TABLE DES MATIÈRES

1.	Lettres de présentation	1
2.	Membres du Bureau de l'Ordre	3
3.	Membres des comités de l'Ordre	5
4.	Personnel permanent de l'Ordre	7
5.	Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre	9
6.	Cotisations pour l'exercice 2005-2006	11
7.	Rapport du président	13
8.	Rapport du directeur général	17
9.	Rapport du secrétaire	23
10.	Rapports des directions	
10.1	Syndic	27
10.2	Inspection professionnelle	28
10.3	Services juridiques	29
10.4	Services administratifs	30
10.5	Développement de la profession	31
10.6	Coopération internationale	33
10.7	Notarius	34
11.	Rapports des comités	
11.1	Comité d'inspection professionnelle	37
11.2	Comité de discipline	38
11.3	Comité de révision	38
11.4	Comité du Fonds d'études notariales	39
11.5	Comité du Fonds d'indemnisation	39
11.6	Comité de placements	40
11.7	Comité du congrès	40
11.8	Comité de la formation des notaires	41
11.9	Comité de la formation continue	41
11.10	Comité sur les admissions	42
11.11	Comité de retraite	42
11.12	Groupe de travail sur le plan d'action stratégique de la profession	43
11.13	Comité jeunesse	43
11.14	Comité de vérification	43
11.15	Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires	44
11.16	Commission de la veille juridique notariale	44
12.	Principales résolutions du Bureau de l'Ordre	45
13.	Principales résolutions du Comité administratif	47
14.	Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 2005-2006	49
15.	États financiers et rapport des vérificateurs	51



LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, septembre 2006

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application du
Code des professions
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en
votre qualité de ministre responsable de
l'application du *Code des
professions*, le rapport des activités de
la Chambre des notaires
du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période
comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le
31 mars 2006.

Recevez, Monsieur le Ministre,
l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Denis Marsolais, notaire
Président

Montréal, septembre 2006

Monsieur Gaétan Lemoyne, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en
votre qualité de président de l'Office
des professions du Québec, le rapport
annuel de la Chambre des notaires
du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période
comprise entre le 1^{er} avril 2005 et le
31 mars 2006.

Je vous prie de croire, Monsieur le
Président, à l'expression de mes
sentiments distingués.

Denis Marsolais, notaire
Président

Québec, septembre 2006

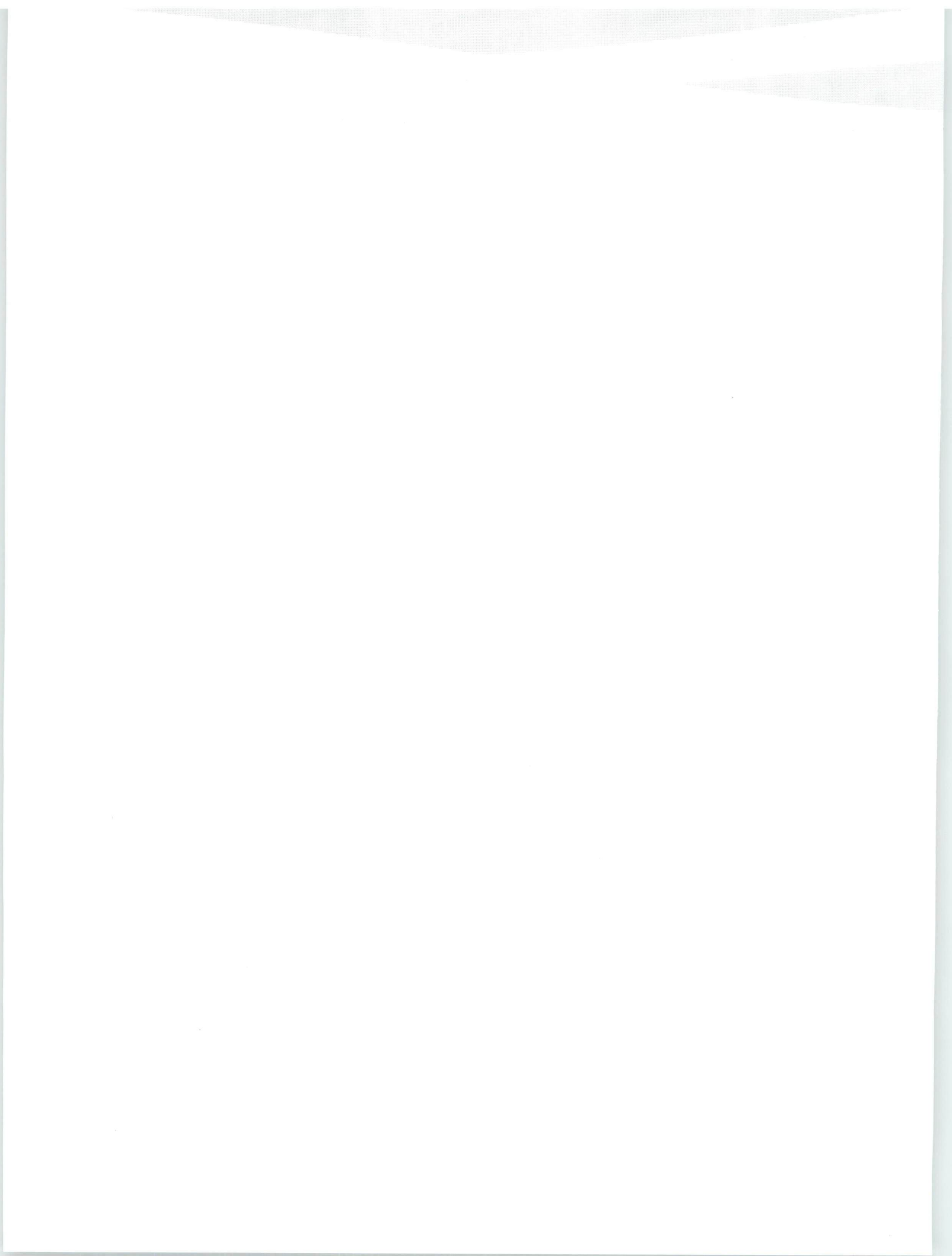
Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rap-
port annuel de la Chambre des notaires
du Québec pour l'année financière qui
se terminait le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le
Président, l'expression de mes
sentiments distingués.

Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application
du *Code des professions*



MEMBRES DU BUREAU DE L'ORDRE (au 31 mars 2006)

PRÉSIDENT

M^e Denis Marsolais

VICE-PRÉSIDENT

M^e Maurice Piette

DISTRICTS

Abitibi

Bas Saint-Laurent / Gaspésie

Beauce

Beauharnois / Iberville

Bedford / Saint-Hyacinthe

Hull

Joliette

Laval

Longueuil

Montréal

Québec

Richelieu / Drummond

Saguenay – Lac-Saint-Jean

Côte-Nord

Saint-François

Terrebonne

Trois-Rivières

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

REPRÉSENTANTS

M^e André Gilbert

M^e Gilles Tremblay

M^e Manon Tousignant

M^e Josette Marois

M^e Louise-Marie Lemieux

M^e Mario Desnoyers

M^e Louise Lortie

M^e Yvan Barabé

M^e François Bibeau

M^e Michel Beauchamp

M^e Sophie Ducharme

M^e Maurice Piette

M^e Michel Turcot

M^e François Frenette

M^e Michel Y. Gaudreau

M^e Hugo Couturier

M^e Jean Girard

M^e Maurice Paré

M^e Martin Legault

M^e Jacques Blondin

M^{me} Marjolaine Lafortune

M. Pierre Larochelle

M. Daniel Pinard

M^{me} Hélène Turgeon



MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE (au 31 mars 2006)

COMITÉ ADMINISTRATIF

Me Denis Marsolais, président
 Me Maurice Piette, vice-président
 Me Hugo Couturier
 Me André Gilbert
 Me Louise-Marie Lemieux
 Mme Marjolaine Lafortune

COMITÉ DE DISCIPLINE

Me Jacques Lamoureux, avocat, président
 Me Sander J. Abrahams
 Me Nicole Beaudry
 Me Sylvie Beaupré
 Me Armand Bolduc
 Me André Cantin
 Me Monique Corbeil
 Me Pierre A. Corbeil
 Me Yvan Corbeil
 Me Daniel Désilets
 Me Judith Desmarais
 Me J.-François Dugas
 Me Carole Gagné
 Me Martine Gervais
 Me Jean-Yves Lacasse
 Me Sylvie Lafond
 Me Guy La Haye
 Me Michel Lamoureux
 Me Bernard Laroche
 Me Sylvain Larocque
 Me Michel Leblanc
 Me Michel Légaré
 Me Pierre Martel
 Me Jacques Ménard
 Me Nicole Milot
 Me Jean Mousseau
 Me Jacques Néron
 Me Pierre Péladeau
 Me Aline Rouleau
 Me Yolaine Tremblay
 Me Daniel Vézina
 Me Jean Valiquette
 Me André D. Voizard

COMITÉ DU FONDS

D'INDEMNISATION

Me André Hogue, président
 Me Michel Y. Gaudreau, vice-président
 Me Marie-Josée Aumais
 Me Jacques Blondin
 Me Gilles Tremblay
 Mme Hélène Turgeon

COMITÉ DE RÉVISION

Me Pierre Pepin, président
 Me Mireille Fortier, vice-présidente
 Me Claude Cécyré
 Me Francine Séguin
 Mme Odette Bouillé-Drouin
 Mme Monique Émond

COMITÉ D'INSPECTION

PROFESSIONNELLE

Me Jean-Pierre Bertrand, président
 Me Jean-François Malo, vice-président
 Me Yvan Pelletier, secrétaire
 Me Marc Boulanger
 Me Giuseppe Decobellis
 Me Denise Duquette
 Me Louis Vincent

COMITÉ DU FONDS

D'ÉTUDES NOTARIALES

Me Louis Fontaine, président
 Me Jean Paul Dutrisac, vice-président
 Me Mario Desnoyers, secrétaire

COMITÉ SUR LES ADMISSIONS

Me Stanley P. Gauvreau, président
 Me David Dolan, vice-président
 Me Marc Boudreault
 Me Martin Houle
 Me Maurice Paré

COMITÉ DE LA FORMATION

DES NOTAIRES

Me Gérard Guay
 Me Christine Morin
 Me Brigitte Lefebvre
 Me Luce Samoïsette
 M. Jean Denis Moffet

COMITÉ D'ARBITRAGE

DES COMPTES D'HONORAIRES

DES NOTAIRES

Me Élisabeth Beaudoin, présidente
 Me Anne Hamelin, vice-présidente
 Me Armand Bolduc
 Me Françoise Côté
 Me Judith Desmarais
 Me François Forget
 Me Yves Guérin
 Me Dominique Lettre
 Me Jacques Morand
 Me François Rainville
 Me Aline Rouleau
 Me Daniel Tousignant
 Me Hélène Tremblay

COMITÉ DU CONGRÈS

Me Sophie Ducharme, présidente
 Me François Chouinard
 Me Hélène Dufour
 Me André Lessard
 Me Sylvie Tremblay
 Me Louis Vincent

MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ DE LA FORMATION

CONTINUE

Me Christine Gagnon, présidente
Me François Bibeau, vice-président
Me Christian Forest
Me Lucie Laflamme
Me Brigitte Lefebvre
Me Nelson Ward

COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE

Me Michel Légaré, président
Me Alain Turcotte, vice-président
M. Bertrand Lortie, secrétaire
M. Patrick Meunier
Me Michel Villeneuve
Mme Lynda Lantagne
Me Julie Charbonneau
M. Maurice Lamothe
M. Marcel Delorme
Mme Nathalie Denis
Mme Anne Gagné

COMITÉ DE PLACEMENTS

Me Michel Turcot, président
Me Denis Lapointe
M. Yvon Arsenault, c.a.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Me Louis Fontaine, président
Me Mario Desnoyers, vice-président
Me Jean Paul Dutrisac
M. André Bérubé, c.a.

COMITÉ JEUNESSE

Me Eric Lippé, président
Me Valérie Aubin
Me Geneviève Bilodeau
Me Christine Bleau
Me July Bouchard
Me Fanny Deraspe
Me François Guérin
Me Maxime Tremblay

COMITÉ DE RECHERCHE

SUR LE NOTARIAT

Me Michel Beauchamp, président
Me Alain Roy
Me Roland Vaillancourt
Me André Ménard
Me Robert Pigeon
Me Louise Tremblay

COMMISSION DE LA VEILLE JURIDIQUE NOTARIALE

Me François Frenette, président

DROIT DES ENTREPRISES

Me Diane Bruneau
Me François Guérin
Me Michel Turcot

DROIT IMMOBILIER

Me Valérie Aubin
Me François Brochu
Me Martin Legault

DROIT DES SUCCESSIONS

Me Jacques Beaulne
Me Fanny Deraspe
Me Monique Marsolais

PROCÉDURES NON CONTENTIEUSES

Me Stéphane Grégoire
Me Anne-Marie Lachapelle
Me Brigitte Roy
Me Manon Tousignant

DROIT DES SÛRETÉS

Me Marc Boudreault
Me Eric Lippé
Me Yves Prévost

DROIT AGRICOLE ET ENVIRONNEMENT

Me Christian Duchesne
Me Roger Plante
Me Louis-Philippe Robert
Me Maxime Tremblay

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Me Yvan Barabé
Me Jean Girard
Me Josette Marois
Me Maurice Paré

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION

Me Louise-Marie Lemieux
Me Maurice Paré
Me Michel Turcot
Mme Marjolaine Lafortune

PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (au 31 mars 2006)

PRÉSIDENT

Marsolais, M^e Denis, président
et directeur général par intérim
Marcil, M^{me} Carole, adjointe
au président
Senneville, M^{me} Sylvie, secrétaire
de direction du président

DIRECTION GÉNÉRALE

Fortin, M. Antonin, responsable
des communications
Couture, M^{me} Jocelyne, secrétaire
de direction du directeur général
Trépanier, M^{me} Nicole, secrétaire
de direction, communications

DIRECTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Delage, M^e Johanne, directrice de la
coopération internationale

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Laurent, M^e Claude, directeur
Lachance, M^{me} Lise, directrice adjointe
Trépanier, M^e Guylaine, registraire
Arsenault, M. Daniel, préposé
Beaudet, M^{me} Carmen, préposée
Beaudette, M^{me} Nathalie, commis
Bigras-Frenette, M^{me} Nicole, préposée
Brabant-Crête, M^{me} Sylvie, préposée
Chalifour, M^{me} Hélène, préposée
Crevier, M^{me} Sylvie, préposée
principale
Dampousse, M^{me} Danielle, secrétaire
Delisle, M^{me} Audrey, préposée
Dominici, M^{me} Nicole, préposée
Donaghy, M^{me} Francine, préposée
Donaghy, M^{me} Karine, commis
Duquette, M^{me} France, technicienne en
documentation
Faubert, M^{me} Suzanne, secrétaire
Girard, M^{me} Chantal, préposée
Godin, M^e Sonia, juriste
Guimond, M^{me} Ginette, préposée

Guimond, M^e Jean-Yves, juriste
Laflamme, M^{me} Claudine, commis
Lafleur, M^{me} Ginette, secrétaire
principale
Lamarche, M^{me} Manon, préposée
principale
Larose, M^{me} Francine, secrétaire
Lauge, M^{me} Karine, préposée
Mallet, M^{me} Huguette, préposée
Marois, M^{me} Carole, préposée
principale
Ménard, M^{me} Andréanne, préposée
Ménard, M^{me} Micheline, préposée
Morissette, M^e Guylaine, juriste
Nadeau, M^{me} Marie-Hélène,
coordonnatrice relève
Ouimet, M^{me} Louise, technicienne
en documentation
Pelletier, M^e Johanne, juriste
Pelletier, M^{me} Lucie, préposée
Poliquin, M^{me} Chantal, technicienne en
gestion documentaire
Poulin, M^e Nicole, juriste
Rinfret, M^{me} Lise, commis
Roy, M^{me} Diane, secrétaire
Sarrat, M^{me} Marie-Josée, secrétaire

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Bertrand, M^e Jean-Pierre, directeur
Lévesque, M^{me} Isabelle, secrétaire
Malo, M^e Jean-François, inspecteur
Pellerin, M^e Jocelyne, inspecteur
Pelletier, M^e Yvan, inspecteur
Pomerleau, M^e Suzanne, inspecteur
Sédillot, M^{me} Claudette, secrétaire
principale
Tessier, M^e Nelson, inspecteur

SECRETARIAT

Poulin, M^e Michel, directeur et
secrétaire de l'Ordre
Bourgeault, M^{me} Johanne, secrétaire
principale
Gagliardi, M^e Danielle, secrétaire adjoint
Chénier, M^{me} Colette, secrétaire
Lachaine, M^{me} Marie-France, secrétaire
Langlois, M^{me} Lise, technicienne,
gestion de l'information
Meslem, M^{me} Fouzia, secrétaire
Normandin, M^e Annick, conciliateur des
comptes d'honoraires
Palamarchuk, M^{me} Josée, secrétaire

SERVICES ADMINISTRATIFS

Lortie, M. Bertrand, directeur
Lord, M^{me} Martine, contrôleur
Laplante, M. Styve, conseiller
à la production
Legault, M. Martin, chargé de projet
Paquin, M. Guillaume, analyste
en efficacité
Madgin, M. Luc, commis
Meunier, M. Patrick, coordonnateur -
ressources humaines et qualité
Rondeau, M^{me} Louise, coordonnatrice -
ressources matérielles et formation
Bonneau, M^{me} Nicole, réceptionniste
Lantagne, M^{me} Lynda, technicienne en
ressources humaines
Legault, M^{me} Marie-Pierre,
technicienne en comptabilité
Lindsay, M^{me} France, préposée
Piette, M^{me} Isabelle, réceptionniste
Rodrigue, M^{me} Diane, préposée
principale
St-Denis, M^{me} Francine, secrétaire
principale

PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE

SERVICES JURIDIQUES

Vermette, M^e Michel, directeur
Bédard, M^e Sylvie, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Duval, M^{me} Monique, secrétaire
Fagnan, M^e Liette, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Lamarche, M^{me} Manon P., secrétaire
Lavallée, M^e Lorraine, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Païement, M^e Pauline, juriste
Provost, M^e Nathalie, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Vincent, M^{me} André, secrétaire
principale

DIRECTION DU SYNDIC

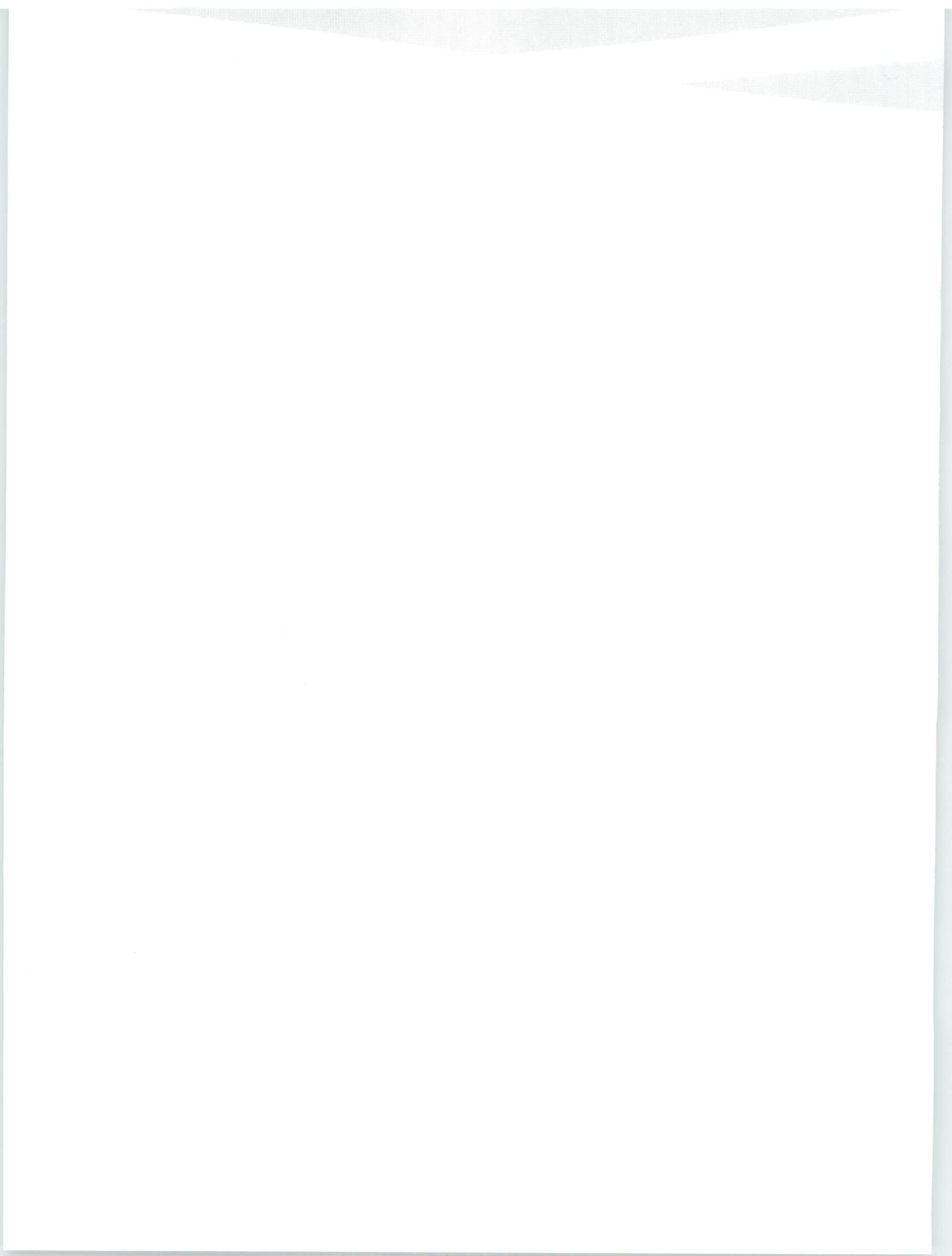
Gervais, M^e Daniel, syndic
Charbonneau, M^e Julie, avocate
Cloutier, M^{me} Brigitte, secrétaire
Gareau, M^e Diane, syndic adjoint
Guillet, M^e Réal, syndic adjoint
Lacroix, M^{me} France, secrétaire
Lafond, M^{me} Johanne, secrétaire
principale
Laliberté, M^e Maryse, syndic adjoint
Lanthier, M^{me} Martine, secrétaire
Larivée, M^e Yves, syndic adjoint
Lestage, M^{me} Josée, secrétaire
Nadeau, M^e Sylvie, syndic adjoint
Talbot, M^e Manon, avocate
Thériault, M^{me} Martine, secrétaire
Villeneuve, M^e Michel, syndic adjoint

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

DISTRICTS ÉLECTORAUX

Abitibi	61
Bas-Saint-Laurent / Gaspésie	117
Beauce	91
Beauharnois / Iberville	133
Bedford / Saint-Hyacinthe	134
Hull	151
Joliette	132
Laval	137
Longueuil	218
Montréal	829
Québec	497
Richelieu / Drummond	108
Saguenay-Lac-Saint-Jean / Côte-Nord	132
Saint-François	139
Terrebonne	205
Trois-Rivières	119
Notaires hors Québec	20

TOTAL DES MEMBRES AU 31 MARS 2006 : 3 223

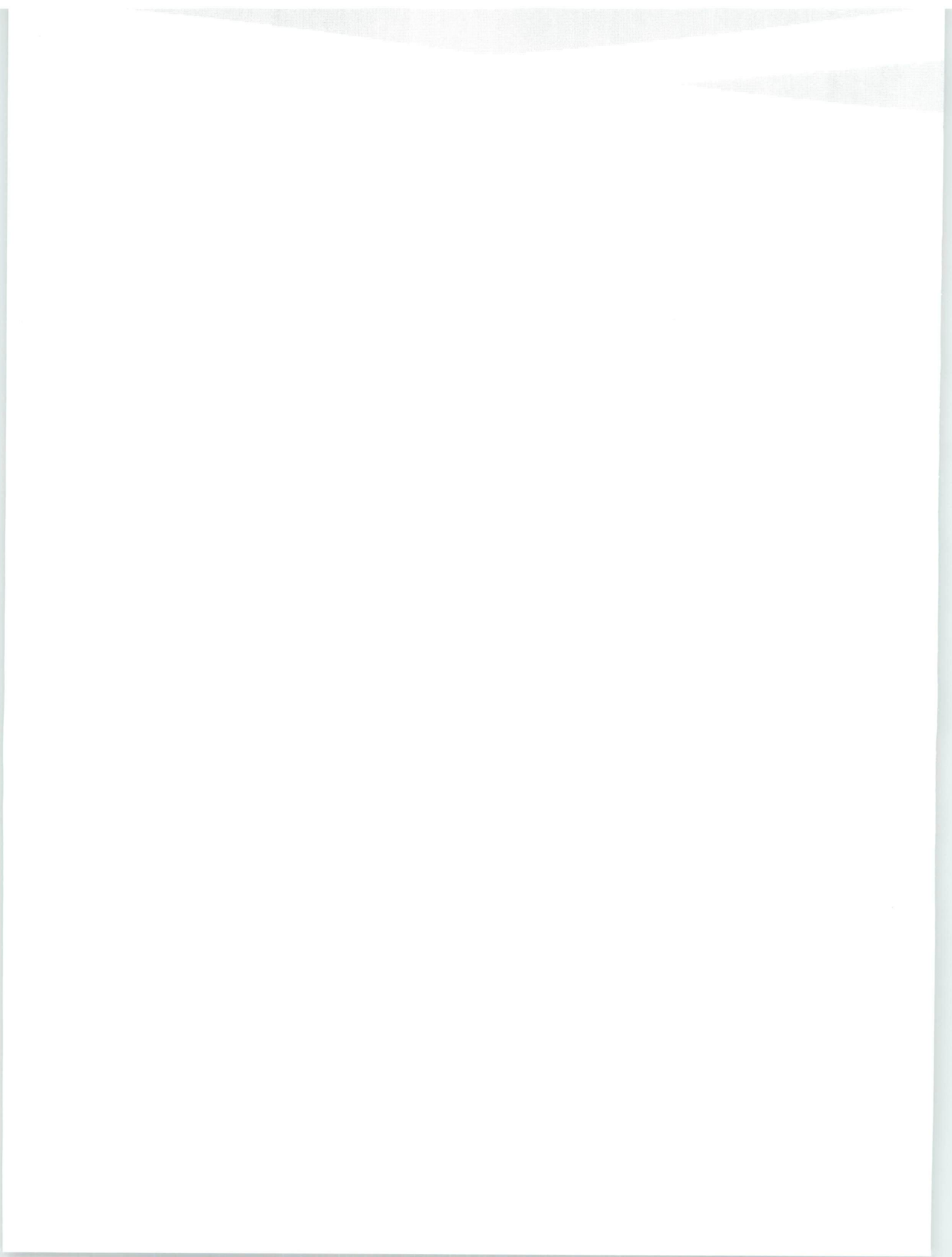


COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2005-2006

Cotisation générale : 500 \$

Cotisation pour la campagne de publicité : 100 \$

Cotisation au Fonds d'indemnisation : 0 \$



Chères consoeurs,
Chers confrères,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de la Présidence de la Chambre des notaires du Québec pour la première année du 46^e triennat. Ce rapport couvre l'exercice terminé le 31 mars 2006 et résume les principaux dossiers qui ont retenu notre attention au cours des douze derniers mois. De nombreuses activités ont été mises de l'avant afin de rencontrer les priorités déterminées par le plan d'action stratégique de la profession (phase II) ainsi que pour positionner la profession notariale dans certains dossiers d'actualité publique ou politique. Ce rapport ne couvre pas les activités liées à la mission première de l'Ordre qui est d'assurer la protection du public puisque ce volet est inclus aux rapports des comités et des directions, également présentés dans ce rapport annuel.

La dernière année a été marquée par l'élection d'un nouveau Bureau dont les membres sont entrés en fonction en juin 2005. Du mois d'avril 2005 à la fin du mois de mars 2006, les membres du Bureau de l'Ordre ont tenu six réunions totalisant huit journées de délibérations. À ces rencontres, s'ajoutent celles du Comité administratif dont les membres se sont réunis à 24 occasions, dont quatre par le biais de conférences téléphoniques, pour un total de 17 journées de délibérations.

Comme toujours, et je suis heureux de le mentionner, une étroite collaboration des différentes instances de l'Ordre et la contribution des nombreux notaires qui participent à nos travaux ont permis l'atteinte nos objectifs, le soutien au développement de la profession et le rayonnement de notre organisation.

LE DÉBUT D'UN NOUVEAU TRIENNAT

L'exercice financier 2005-2006 a été une période de transition. En effet, le nouveau triennat s'est amorcé alors que nous procédions au recrutement d'un nouveau directeur général. Entre temps, nous avons concentré nos efforts sur la consolidation des mandats en cours à la Chambre des notaires, notamment en ce qui concerne le déploiement de la phase II du plan d'action stratégique de la profession.

La première année de ce nouveau triennat a été marquée par l'arrivée de plusieurs nouveaux administrateurs au Bureau de l'Ordre. Je peux vous assurer que tous contribuent activement à l'avancement des travaux de la Chambre, tant en matière de protection du public qu'en ce qui concerne le développement de la profession notariale.

Le début d'un nouveau triennat est également un moment privilégié où nous renouvelons la composition des comités et des groupes de travail de la Chambre. Nous avons profité de l'occasion pour réviser le mandat de nos comités afin de nous assurer que chacun correspondait à notre mission ou aux priorités que nous poursuivons.

Cet exercice a donné lieu à des innovations prometteuses, notamment la création d'un comité de recherche sur le notariat d'État et d'une commission de la veille juridique notariale. Le comité de recherche sur le notariat d'État a pour mandat de définir les conditions d'émergence d'un notariat d'État au Québec et le rôle éventuel de l'officier public reconnu à titre de notaire d'État. Quant à la commission de la veille juridique notariale, son mandat consiste à coordonner le travail de groupes d'experts pour chaque grand secteur du droit notarial, afin de s'assurer que l'Ordre demeure

à la fine pointe des changements juridiques qui surviennent dans notre environnement.

Au début de mon nouveau mandat à la présidence, j'ai également procédé à la mise en place d'une table de concertation qui, outre la Chambre, regroupe les représentants des réseaux d'études notariales et les représentants de l'Association professionnelle des notaires du Québec. Les participants à cette table de concertation se sont donné des objectifs communs et travaillent de concert afin d'en favoriser l'atteinte. L'adoption du *Règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société* par le gouvernement du Québec constitue un bel exemple de cette concertation. D'autres dossiers sont également sur la table de travail.

Quelques mots pour souligner l'excellent travail des notaires qui prennent part aux travaux tant des comités réglementaires de la Chambre que des comités formés par résolutions du Bureau. Ces collègues mettent leur expertise au service de notre Ordre professionnel et ils sont la pierre angulaire de notre succès.

DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Il va de soi que les douze derniers mois ont été occupés par le maintien de nos efforts pour réaliser les activités inscrites au plan d'action 2003-2008. Les campagnes publicitaires menées au cours de l'année étaient évidemment destinées à soutenir nos efforts. Les principaux éléments du plan d'action stratégique qui ont retenu notre attention sont, notamment, le déploiement du concept de la protection du patrimoine, l'adaptation de l'enseignement au Diplôme de droit notarial ainsi que le recrutement d'une relève dynamique pour la profession.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PROTECTION DU PATRIMOINE

La gestion du patrimoine est toujours au cœur de nos préoccupations. Les notaires sont en effet les professionnels les mieux placés pour conseiller la population du Québec sur les différents aspects liés à la protection de leur patrimoine. Nos efforts de promotion donnent de bons résultats alors que les messages véhiculés par notre porte-parole, l'humoriste Pierre Légaré, font maintenant partie du paysage publicitaire du Québec. Nous devons cependant poursuivre nos efforts afin qu'un plus grand nombre de notaires développent le réflexe d'offrir une gamme complète de services en matière de protection du patrimoine.

En effet, la protection du patrimoine fait notamment appel à la capacité du notaire de conseiller son client sur l'ensemble de ses besoins. Avant de rédiger un acte, le notaire doit s'assurer que celui-ci est bien adapté à la réalité personnelle de son client et qu'il est en mesure de répondre à l'ensemble des besoins de son client.

La protection du patrimoine a été un des sujets discutés lors de la tournée régionale amorcée à l'automne 2005 et terminée à l'hiver 2006. Il ne fait aucun doute que le sujet restera d'actualité pour encore quelques années, car la protection du patrimoine est un secteur du droit porteur pour l'avenir de la profession notariale. Il est primordial que les forces vives du notariat unissent leurs efforts pour développer ce marché.

DIPLÔME DE DROIT NOTARIAL

Le dernier exercice a également vu naître une innovation importante quant à l'enseignement de certaines matières au Diplôme de droit notarial. À la suite d'un travail conjoint des diverses facultés de droit et des représentants de la Chambre, les étudiants au Diplôme de droit notarial apprennent certains aspects de leur future profession par le biais de situations professionnelles (histoires de cas). Cette

approche dynamique de l'enseignement a pour objectif de permettre une meilleure adéquation entre la formation académique et la pratique notariale.

Instaurée dans l'enseignement de quatre matières en septembre 2005, cette nouvelle approche retiendra également notre attention au cours du prochain exercice. Avec les directeurs du Diplôme de droit notarial, nous porterons à six le nombre de cours où les étudiants pourront acquérir une expérience pratique par le biais de situations professionnelles.

Les discussions concernant l'enseignement du droit notarial ont ouvert de nouveaux horizons quant aux échanges avec les facultés de droit pour cerner le portrait du notaire de l'avenir. En effet, il est primordial de s'assurer que la formation académique offerte par nos universités soit à la fine pointe des courants qui influencent la profession et sa pratique.

PLEINS FEUX SUR LA RELÈVE

Les douze derniers mois nous ont également permis de mesurer les résultats de nos efforts en matière de recrutement d'une relève dynamique pour la profession notariale. La situation est bien connue : le vieillissement de la profession notariale fait en sorte que, qu'en tenant compte de l'attrition naturelle, il faut recruter 110 nouveaux notaires par année pour maintenir le nombre de praticiens à celui d'aujourd'hui.

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, 89 nouveaux notaires ont été inscrits au Tableau de l'Ordre. Ce nombre est en pleine croissance pour les deux années à venir.

Cet apport de sang neuf au sein de la profession nous pose de nouveaux défis. Nous devons trouver de nouveaux milieux de stages, favoriser l'intégration des jeunes notaires au sein des études existantes et adapter nos services afin de faciliter la

venue des jeunes au sein des différentes instances de la Chambre. Ce sont là des défis intéressants qui témoignent de la vitalité de notre profession au Québec.

REGISTRE DES CONSETEMENTS AU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

C'est également au cours de l'année 2005-2006 que nous avons concrétisé un projet dont nous discutons depuis plusieurs années : la création du Registre des consentements au don d'organes et de tissus. Réalisé en collaboration avec Québec-Transplant et le ministère de la Santé et des Services Sociaux, ce projet a connu, dès son entrée en vigueur, un très grand succès. En effet, la population du Québec réagit plus que favorablement aux propos du notaire qui, lors de la préparation d'un testament ou d'un mandat en prévision de l'incapacité, aborde la délicate question du don d'organes et de tissus. Du 1^{er} novembre 2005 au 31 mars 2006, plus de 35 000 inscriptions ont été enregistrées au Registre des consentements au don d'organes et de tissus. Le nombre mensuel d'inscriptions est constamment à la hausse, proportionnellement au nombre de notaires qui abordent la question du don d'organes et de tissus avec leurs clients.

C'est avec enthousiasme que nous envisageons la prochaine étape du projet qui consiste à mettre en ligne le volet consultation du Registre par les autorités médicales désignées par le ministre de la Santé et des Services Sociaux.

RELATIONS GOUVERNEMENTALES

En 2005-2006, la Chambre a maintenu des relations étroites avec ses partenaires gouvernementaux. Plusieurs échanges avec le ministère de la Justice et les membres du cabinet du ministre ont permis de soutenir l'avancement de dossiers importants pour la profession notariale. Parmi ceux-ci, mentionnons l'adoption de notre Règlement sur la pratique de la profession

notariale au sein de sociétés par action et les questions liées à la prescription acquisitive.

Nos liens étroits avec le ministère de la Justice et les relations établies avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ont permis la création du Registre des consentements au don d'organes et de tissus, une réalisation dont nous pouvons, collectivement, être très fiers.

Encore une fois, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Chambre a été appelée à émettre ses commentaires et à présenter des mémoires sur de nombreux projets de loi. En effet, nous nous faisons un devoir de nous prononcer sur les projets de loi qui, de près ou de loin, touchent la profession notariale ainsi que certains autres qui sont d'intérêt public.

RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES

En 2005-2006, la Chambre a maintenu ses relations avec ses partenaires tant sur la scène québécoise que canadienne et internationale.

Il va de soi que nos partenaires les plus précieux sont les notaires du Québec. De nombreux confrères et consoeurs n'hésitent jamais à mettre leur expertise au service de la profession et je les en remercie sincèrement. Qu'ils oeuvrent au sein de comités ou groupes de travail, qu'ils collaborent à la rédaction d'articles ou de mémoires, qu'ils agissent à titre de maître ou de superviseur de stage, ces notaires partagent leur expertise afin de permettre à la profession de rencontrer les plus hauts standards de qualité dans tout ce qu'elle entreprend. Au nom de tous les notaires du Québec, je les remercie !

Au Québec, la Chambre des notaires a maintenu sa collaboration avec le Centre international de résolution de conflits et de médiation, responsable de la diffusion dans les écoles du programme « Vers le

Pacifique ». En effet, nous sommes toujours convaincus de la pertinence de promouvoir les modes alternatifs de règlement des conflits, et ce, dès le plus jeune âge.

Pour une deuxième année consécutive, nous avons également agi à titre de partenaire majeur du Concours québécois en entrepreneuriat qui souligne, dans chacune des régions du Québec, le travail de nos créateurs d'entreprises et d'emplois.

Il va également de soi que la Chambre a poursuivi ses travaux au sein du Conseil interprofessionnel du Québec. Ce carrefour, où sont réunis tous les ordres professionnels du Québec, est un important point de rencontres, d'échanges et de prises de position sur différents sujets affectant le monde professionnel québécois.

Sur la scène canadienne, nous suivons toujours de très près les travaux de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Nous avons été particulièrement actifs au cours de la dernière année dans le dossier de l'assurance-titre, un phénomène en croissance qui retient l'attention de l'ensemble des provinces canadiennes.

Finalement, au plan international, nous sommes toujours très actifs au sein de l'Union internationale du notariat. Le notariat québécois a d'ailleurs été l'instigateur d'une importante restructuration stratégique de l'Union qui sera déployée et mise en place au cours des prochaines années. Nous sommes persuadés que l'Union pourra alors davantage répondre aux besoins de ses membres et mieux soutenir, à travers le monde, le développement de la profession.

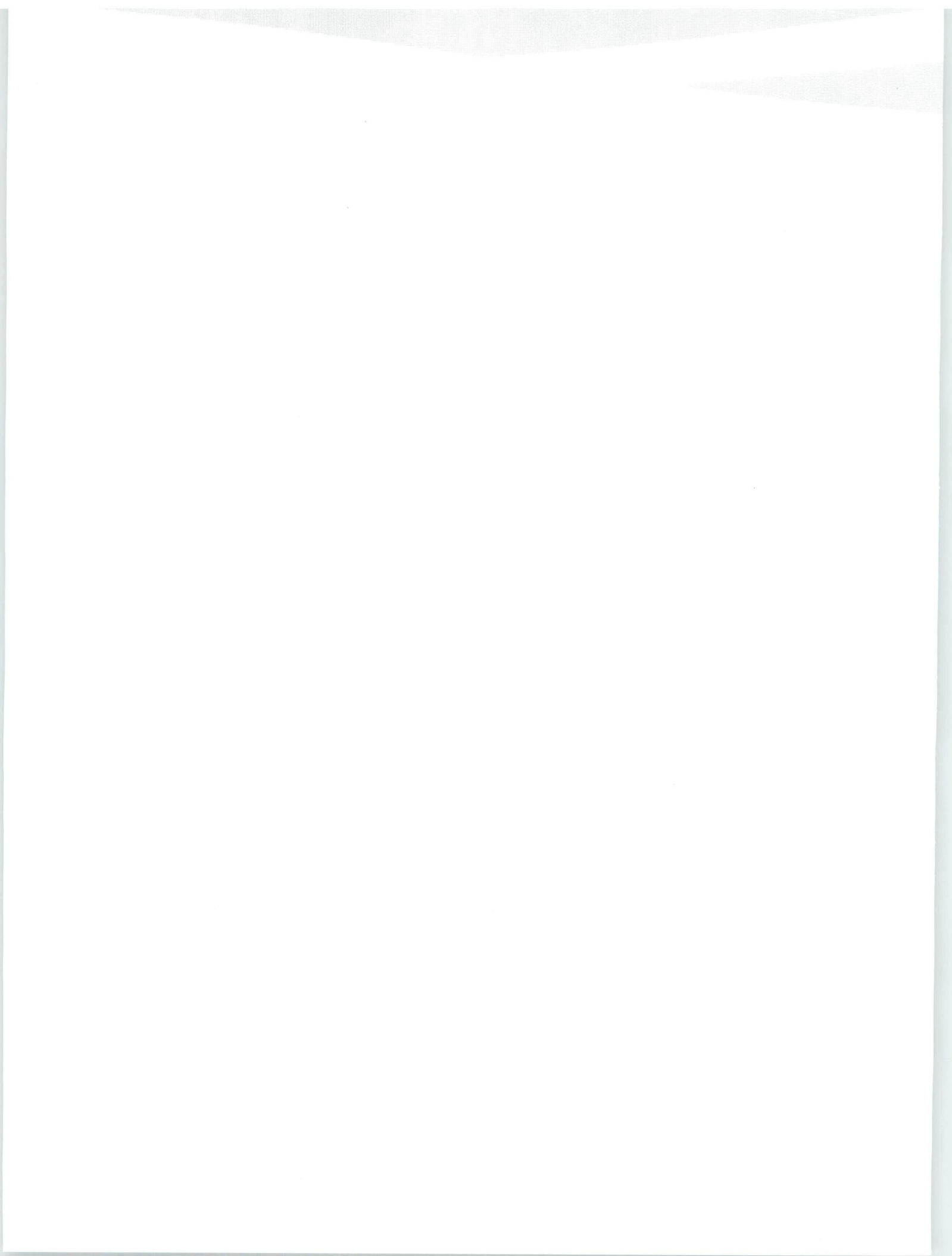
REMERCIEMENTS

En terminant, je veux adresser mes remerciements les plus sincères à tous ceux et celles qui participent non seulement aux travaux de l'Ordre, mais également à sa gestion. Parmi eux, se trouvent mes collègues du Bureau et du Comité administratif. Je leur suis reconnaissant du soutien et de la collaboration qu'ils m'apportent, ainsi que des efforts qu'ils consacrent à l'avancement des dossiers qui font l'objet de nos réunions. Leur enthousiasme et leur détermination contribuent au succès de nos actions.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel du personnel de la Chambre. Je peux vous assurer, pour les côtoyer quotidiennement, que notre personnel prend au sérieux les mandats qui lui sont confiés, tant lorsqu'il est question de réaliser notre mission première qui est d'assurer la protection du public que lorsque vient le temps d'innover pour soutenir le rayonnement et l'avancement de la profession. Je les remercie de leur dynamisme et du respect que tous et chacun témoignent à l'égard de la profession notariale.

Enfin, je me permets de remercier également mon adjointe, madame Carole Marcil ainsi que ma collaboratrice, madame Sylvie Senneville, pour leur travail assidu et leur précieuse contribution au suivi des dossiers relevant de la Présidence.

Denis Marsolais, notaire
Président
Chambre des notaires du Québec



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2005-2006, la Chambre des notaires du Québec s'est démarquée par les efforts consacrés à l'optimisation de ses façons de faire et la consolidation de ses règles de gouvernance. Ces initiatives s'ajoutent aux travaux de la Chambre en matière de protection du public, à la continuation du déploiement du plan d'action stratégique pour la relance de la profession et à la gestion des activités régulières. Comme le relate ce rapport, d'autres projets importants ont également été entrepris.

Alors que l'année a été marquée par une période de mouvance au poste de directeur général, la Chambre a malgré tout réussi à relever efficacement tous ses défis grâce au travail remarquable de l'ensemble des ressources de l'organisation.

Ce rapport propose quelques faits saillants généraux. Le lecteur est invité à lire le compte rendu de chaque direction et comité qui décrit en détail les activités réalisées au cours du dernier exercice.

PROTECTION DU PUBLIC

C'est toujours avec rigueur et diligence que la Chambre s'acquiesce des obligations découlant de sa mission première d'assurer la protection du public. Depuis quelques années, les mécanismes de protection du public de la Chambre font preuve d'une efficacité enviable et les douze derniers mois n'y font pas exception.

Les différentes instances de la Chambre associées de près à la protection du public ont accompli leurs tâches avec efficacité et vigilance. Leur souci d'assurer à la population du Québec les recours auxquels elle a droit n'a d'égale que la volonté de la Chambre de s'assurer que tous les notaires offrent à leurs concitoyens des services

professionnels qui répondent aux plus hautes normes de qualité.

Dans une optique d'amélioration continue, la Chambre poursuit son questionnement afin de maintenir ses mécanismes de protection du public à la fine pointe de ce qui se fait dans le monde professionnel québécois. À cet effet, il faut mentionner que la Direction du syndic et la Direction de l'inspection professionnelle ont complété le processus d'optimisation des processus mis en place à la Chambre. Pour l'Inspection professionnelle, cet exercice a permis l'implantation de mesures visant à informatiser les rapports d'inspection, ce qui facilitera l'identification des tendances qui marquent la profession. À moyen terme, la Direction de l'inspection mettra davantage l'emphase sur la gestion des risques et la prévention.

Quant au Syndic, l'exercice d'optimisation des processus a impliqué l'ensemble des employés de la direction et a notamment permis de revoir l'utilisation des outils informatiques mis à leur disposition afin d'améliorer la dynamique du travail. Les résultats atteints sont probants et un ensemble de nouveaux processus sera mis en place dès la prochaine année.

GOVERNANCE ET PROJETS MAJEURS

Au cours de l'exercice 2005-2006, plusieurs projets ont été mis de l'avant par l'Ordre. Certains étaient destinés à préciser et consolider nos règles de gouvernance. D'autres sont liés à des virages qui s'imposent pour que l'organisation puisse continuer à rencontrer des normes strictes de qualité dans l'ensemble de ses activités. En début d'année, il a été convenu de procéder à l'analyse et la révision de la politique de rémunération du personnel de

l'Ordre. Plusieurs étapes de ce processus complexe ont été réalisées, notamment l'uniformisation des descriptions de fonctions, l'évaluation des emplois, la comparaison avec le marché et l'établissement d'une nouvelle structure de rémunération plus équitable. Ce projet connaîtra son déploiement final en 2006-2007.

Un autre projet qui a fait l'objet d'une attention toute particulière est la gestion des besoins technologiques de la Chambre. Les technologies évoluent à un rythme effarant et il est essentiel que la profession notariale, par le biais de sa filiale Notarius, s'assure de faire les meilleurs choix dans le domaine des technologies. C'est pourquoi nous avons entrepris l'élaboration d'un plan directeur informatique. Élaboré par une firme indépendante, ce plan directeur vise à s'assurer que nos futurs investissements informatiques soient porteurs d'avenir tout en répondant à nos besoins qui évoluent sans cesse. C'est également au cours de l'année à venir que ce projet sera complété.

Au cours de la dernière année, l'Ordre s'est également préoccupé d'une question importante pour l'avenir de l'organisation : la relève des ressources humaines. Au cours des prochaines années, la moitié des directeurs de la Chambre devrait prendre une retraite bien méritée. Il est donc essentiel que l'organisation se dote d'un plan de relève qui permettra un transfert harmonieux de l'expertise et la pérennité des projets de développement qui sont en cours. Ce plan de relève sera complété en 2006-2007.

Finalement, un autre projet important concerne la relocalisation des locaux de la Chambre. L'analyse du marché, tant au

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

plan des acquisitions possibles qu'au plan locatif, nous a permis de négocier, à un taux avantageux, un bail de dix ans dans un édifice du centre-ville de Montréal. Ce projet de relocalisation permettra de regrouper, sur un même plancher, l'ensemble des ressources de l'Ordre.

FINANCES ET ADMINISTRATION

Tout au cours du dernier exercice financier, l'Ordre a évidemment poursuivi ses efforts afin d'assurer une saine gestion des ressources et protéger ainsi la santé financière de l'organisation. Cette préoccupation est au cœur de nos travaux et l'Ordre atteint des résultats plus que satisfaisants alors que les états financiers traduisent une augmentation des revenus plus importante que celle projetée lors des prévisions budgétaires.

Dans un contexte où les sommes qui transigent dans les comptes en fidéicommissaires des notaires atteignent un sommet jusqu'alors inégalé, la Chambre fait face à une situation conjoncturelle qui l'incite à faire preuve de prudence.

SERVICES AUX MEMBRES

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a poursuivi ses efforts afin d'offrir aux notaires du Québec des services de haute qualité. Sans dresser un bilan exhaustif des réalisations en matière de services aux membres, voici quelques faits marquants des douze derniers mois.

La Chambre a maintenu ses activités de communication, entretenant ainsi des liens étroits avec l'ensemble des notaires du Québec. Cette interrelation entre la Chambre et ses membres est une condition *sine qua non* de succès dans un monde où les changements juridiques, politiques et sociaux se produisent à un rythme accéléré.

En matière de promotion de la profession, nous avons poursuivi nos campagnes de publicité avec notre porte-parole, l'humoriste Pierre Légaré. Abordant divers aspects juridiques du notariat, nos capsules publicitaires contribuent à faire connaître, auprès de la population, les multiples facettes des services professionnels offerts par les notaires.

Nos efforts se sont également poursuivis afin d'offrir à tous les notaires du Québec des sessions de perfectionnement et des cours adaptés à leurs besoins et aux réalités de la pratique notariale. Compte tenu que le nombre de présences aux différentes sessions de formation atteint toujours des sommets qui font l'envie de plusieurs ordres professionnels, nous en concluons que les sujets abordés conviennent à la majorité.

La Direction des services administratifs de la Chambre a également innové cette année en mettant en place les mécanismes nécessaires pour que les notaires puissent acquitter leurs factures par Internet. C'est une façon de faire qui facilite les transactions pour un bon nombre de membres de la Chambre.

REMERCIEMENTS

L'exercice 2005-2006 a été marqué par une gestion collégiale alors que deux changements majeurs sont survenus à la Direction générale. En effet, jusqu'au mois de juin, M. Pierre Cléroux a assumé la fonction de directeur général et il fut remplacé à titre intérimaire par le président de la Chambre, jusqu'au début du mois de septembre. Mme Lucie Granger a agi à titre de directrice générale jusqu'à son départ en avril 2006.

Pour maintenir la qualité des services tout en poursuivant le déploiement du plan d'action, il a fallu compter sur une collaboration de tous les instants entre les

autorités de la Chambre, les membres du Comité de gestion et l'ensemble des employés. Je tiens à remercier tous et chacun pour le travail accompli au cours de cette année qui, à plusieurs égards, s'est révélée riche en défis.

Des remerciements particuliers sont adressés à Mme Jocelyne Couture pour son soutien indéfectible et la rigueur avec laquelle elle a assuré le suivi des dossiers liés de la Direction générale.

Denis Marsolais, notaire
Directeur général par intérim

COMMUNICATIONS PROTECTION DU PATRIMOINE

Au cours du dernier exercice, la Chambre des notaires du Québec a poursuivi ses activités publicitaires visant à positionner le notaire comme le spécialiste de la protection du patrimoine. La protection du patrimoine est un concept qui vise à intégrer l'ensemble des services en droit des personnes et de la famille offerts par le notaire. C'est également un concept qui permet de positionner la profession dans les services juridiques liés à la gestion des biens et à la qualité de vie.

Ainsi, à l'automne 2005, de la mi-septembre à la mi-novembre, l'Ordre a de nouveau été présent sur les principaux réseaux de télévision francophone, toujours avec son porte-parole publicitaire, l'humoriste Pierre Légaré. Outre les messages de 120 secondes qui avaient été produits pour l'offensive du printemps, un nouveau message de 30 secondes portant sur la célébration d'un mariage par un notaire a également été conçu et diffusé lors de cette campagne.

L'Ordre a également procédé à un placement publicitaire contextuel sur Internet où les messages télé de 120 secondes

ont été intégrés au contenu éditorial de portails généralistes et de sites spécialisés comme Cyberpresse, Canoë, Branchez-vous, Coup de pouce, Canal Vie et Globe Trotter.

De plus, afin d'aider les notaires dans leurs représentations publiques concernant la protection du patrimoine, la Chambre a rédigé une série de quatre textes pouvant servir lors de conférences auprès de divers groupes. Ces textes s'accompagnent d'une banque de caricatures pour illustrer certains passages du texte et d'un DVD contenant les capsules télévisées et diffusées dans le cadre de la campagne publicitaire de l'Ordre. Enfin, la CNQ a aussi conçu un jeu questionnaire pour interagir encore davantage avec les publics rencontrés. Près de 200 notaires ont déjà commandé ces outils d'information.

LANCEMENT DU REGISTRE DES CONSENTEMENTS AU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

C'est dans le cadre d'une conférence de presse qui a eu lieu en janvier 2006 que la CNQ a officiellement annoncé à la population québécoise la mise sur pied du Registre des consentements au don d'organes et de tissus. Plusieurs partenaires qui ont contribué à la réalisation de ce grand et noble projet (le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice, Québec-Transplant, Héma-Québec, le Collège des médecins et la Fondation Diane-Hébert) participaient à l'événement animé par le porte-parole publicitaire de la profession, l'humoriste Pierre Légaré. L'événement a généré des retombées médiatiques impressionnantes qui ont contribué à faire connaître davantage ce nouveau service offert par les notaires du Québec.

CONGRÈS TRIENNAL

Depuis l'automne 2005, en collaboration avec un comité de notaires spécialement créé pour voir à la mise sur pied de cette activité triennale, le secteur des communications a mis en marche les travaux préparatoires à l'organisation de cet événement qui aura lieu du 21 au 23 septembre 2006, au Manoir Richelieu, sous le thème de la relève.

CONFÉRENCES SUR LA MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE

Pour une deuxième année consécutive, en collaboration avec le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec a mis sur pied une série de conférences pour faire connaître aux gens d'affaires les avantages de recourir à la médiation pour résoudre un conflit. Cette année, le notaire Jean Lambert et l'avocate Dominique Bourcheix ont eu l'occasion de sensibiliser les membres des Chambres de commerce de Saint-Hyacinthe, Sorel-Tracy, Mascouche et Valleyfield aux vertus de la médiation civile et commerciale et à la pertinence d'inclure une clause de médiation dans les contrats d'affaires.

CAMPAGNE DE PRÉVENTION CONTRE LE VOL ET LA FRAUDE AUPRÈS DES GENS D'AFFAIRES

Au cours du dernier exercice, la Chambre des notaires du Québec s'est associée à la Sûreté du Québec, le Service de police de la ville de Montréal, la Fédération de l'entreprise indépendante, la Banque du Canada, Protectron, le Bureau d'assurances du Canada et les gouvernements fédéral et provincial pour le lancement d'un programme de prévention contre le vol et la fraude dans l'entreprise. Plus de 25 000 trousseaux d'information ont été distribués aux gens d'affaires afin de les sensibiliser à cette problématique.

CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURSHIP

Cette année encore, la Chambre des notaires du Québec a été associée au Concours québécois en entrepreneurship qui vise à récompenser les meilleurs projets de création d'entreprise, de même que les meilleures initiatives d'entrepreneuriat étudiant, du primaire à l'université. Cette commandite permet de rapprocher les membres des organismes, des réseaux et des milieux gravitant autour des PME en région.

CAMPAGNE SUR LES DONS PLANIFIÉS

Au printemps 2005, la Chambre des notaires du Québec a de nouveau été associée au lancement de la campagne Un héritage à partager. Quelque 140 organismes de bienfaisance ont participé à cette activité annuelle qui vise la promotion du don planifié et du legs testamentaire.

PROGRAMME VERS LE PACIFIQUE

Depuis maintenant huit ans, la Chambre des notaires est associée au Centre international de résolution et de médiation (CIRCM) pour la diffusion et l'implantation d'un programme de médiation et de résolution de conflits par les pairs pour les jeunes de niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

Les notaires ont la possibilité de s'impliquer dans la promotion et le développement du programme *Vers le Pacifique* en participant à un programme de reconnaissance des élèves médiateurs et des écoles. En juin 2005, plus de 150 notaires ont ainsi visité quelque 300 écoles du Québec pour remettre un certificat et une épinglette aux 1 600 élèves qui ont joué le rôle de médiateur.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ENQUÊTE SUR LA PROFESSION

Le secteur des communications a coordonné la réalisation d'une enquête auprès des notaires afin de mesurer l'évolution de la pratique notariale et recueillir l'opinion des notaires sur divers services offerts par l'Ordre. Les résultats de cette étude réalisée au printemps 2005 ont été publiés intégralement quelques mois plus tard sur l'Inforoute notariale alors que les faits saillants ont été présentés aux notaires dans l'Entracte de septembre sous la signature du président de l'Ordre.

OPTIMISATION DES PROCESSUS

À l'hiver 2005, la Chambre des notaires a amorcé un vaste exercice d'analyse et d'amélioration de tous les processus administratifs qui ont cours au sein des différentes directions. L'exercice consiste à revoir l'ensemble de toutes les façons de faire, à analyser les processus de travail actuels, à mesurer leur efficacité et à les améliorer, le cas échéant. La communication étant un élément-clé du succès d'une telle démarche, le secteur des communications y est donc étroitement associé.

CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION DES NOUVEAUX CANDIDATS À LA PROFESSION

Le secteur des communications a coordonné la rencontre annuelle avec les nouveaux candidats à la profession (déjeuner avec les futurs notaires visant à les informer sur les activités de l'Ordre et les services offerts) de même que la cérémonie d'assermentation qui a lieu le 27 janvier 2006.

ENTRACTE

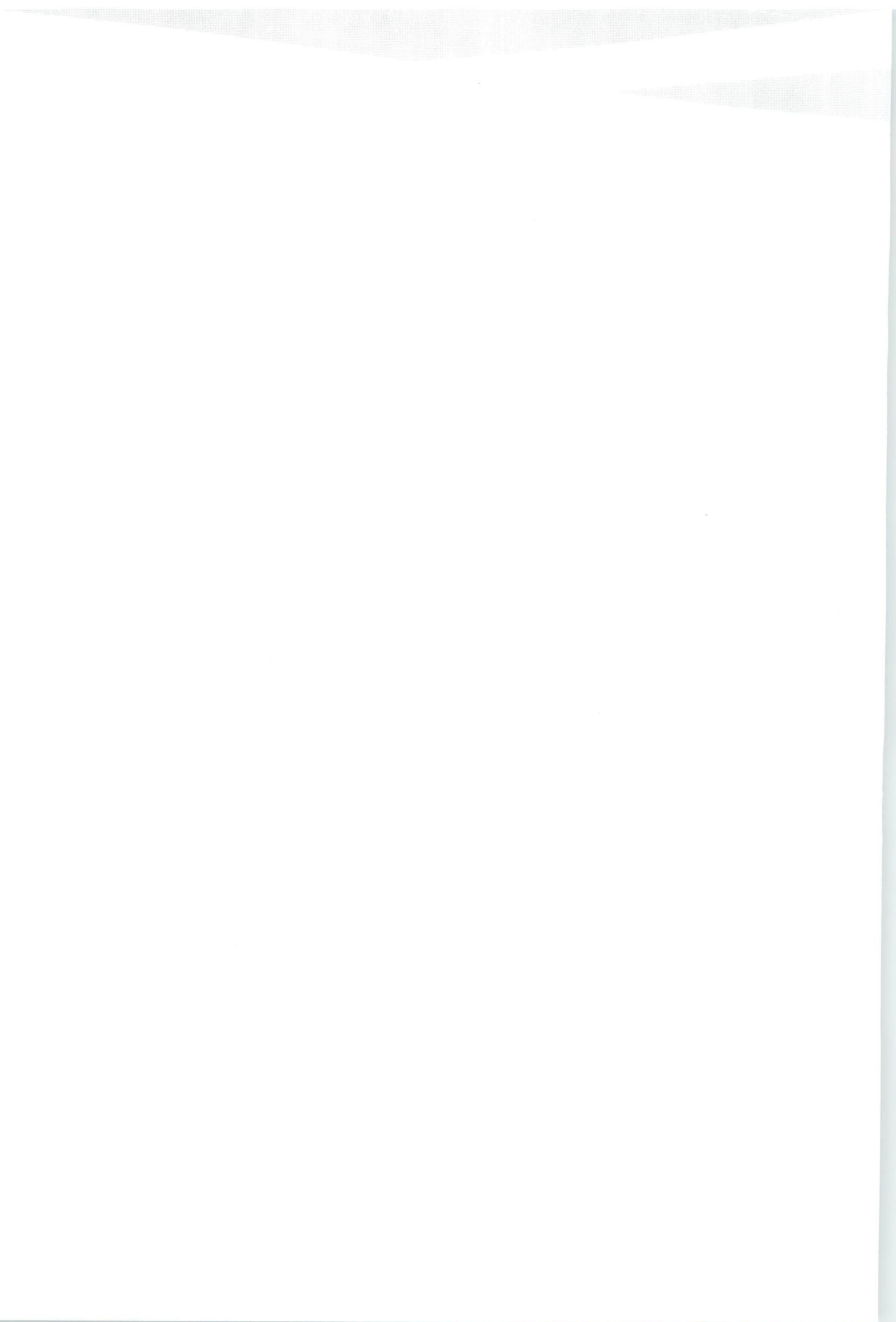
Le secteur des communications a produit 12 numéros du journal mensuel de l'Ordre. Ainsi, au cours du dernier exercice, plusieurs préoccupations de la profession ont fait l'objet d'articles et de reportages. Soulignons notamment la protection du patrimoine, le Registre des consentements au don d'organes et de tissus, l'exercice de la profession de notaire en société et le programme d'assurance-responsabilité professionnelle.

SALONS ET EXPOSITIONS

En 2005-2006, les notaires ont participé à plusieurs salons qui se tiennent un peu partout au Québec. Les stands que la Chambre met à la disposition des notaires qui souhaitent représenter la profession à ce genre d'événements ont été utilisés à une quinzaine d'occasions au cours du dernier exercice.

PERSPECTIVES 2006-2007

Pour le secteur des communications, le suivi des activités de communication et de publicité liées au plan d'action stratégique pour le développement de la profession, la participation des notaires du Québec à la Semaine nationale des dons d'organes de même que l'organisation du prochain congrès triennal de l'Ordre constitueront les priorités pour l'exercice financier 2006-2007.



MEMBRES EN EXERCICE

Au 31 mars 2006, il y avait 3 223 notaires en exercice, soit 1 657 hommes et 1 566 femmes.

ADMISSIONS

Au cours du dernier exercice, 89 candidats ont été admis à l'exercice de la profession.

REPRISE D'EXERCICE

Le Comité administratif a accordé son consentement à 11 demandes de reprise d'exercice.

DÉCÈS

Neuf notaires en exercice sont décédés au cours de l'exercice 2005-2006.

DÉMISSIONS

Quarante-deux dossiers de démission ont été présentés au Secrétaire.

MÉDIATEURS ACCRÉDITÉS EN MÉDIATION FAMILIALE

Le nombre de notaires accrédités en médiation familiale s'établit à 140.

PLANIFICATEURS FINANCIERS

Cent trente notaires sont autorisés à porter le titre de planificateur financier.

AVI-RDPRM

Deux cent quarante-huit notaires sont actuellement accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers.

AVI-ICPG

Cent cinquante-six notaires ont été désignés pour agir à titre d'agent de vérification de l'identité pour l'Infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec.

AVI-CCQ

Cent vingt-huit notaires ont été accrédités agent vérificateur de l'identité pour le Centre de certification du Québec.

NOTAIRES ACCRÉDITÉS EN RÉGIME DE PROTECTION

Mille trois cent soixante et un notaires sont accrédités conformément au règlement sur les conditions de l'accréditation des notaires en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son inaptitude.

MÉDIATEURS AUX PETITES CRÉANCES

Le Comité administratif a accrédité 420 notaires en vertu du Règlement sur la médiation des demandes relative aux petites créances. De ce nombre, 116 notaires ont demandé que leur nom soit transmis au ministère de la Justice pour œuvrer en cette matière.

MÉDIATEUR CIVIL ET COMMERCIAL

L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec en médiation civile et commerciale a accrédité 26 notaires.

SIGNATURE NUMÉRIQUE DES NOTAIRES

Le Secrétariat a traité 211 dossiers de signatures numériques (émission et révocation); 2 044 signatures numériques étaient en vigueur au 31 mars 2006.

CESSIONS ET DÉPÔT DE GREFFES

Le Comité administratif a accordé sa permission à 51 cessions de greffe.

NOTAIRES HONORAIRES

Au cours du dernier exercice, le Bureau a décerné le titre de notaire honoraire à 21 anciens notaires pour un total de 418 notaires honoraires.

PROCURATIONS

Trois cent quarante-trois procurations ont été analysées, vérifiées et intégrées au Registre notarial.

CERTIFICATS D'AUTHENTICITÉ

Le secrétariat a émis 5 006 certificats d'authenticité au cours de l'exercice.

GARDES PROVISOIRES

Quinze nouvelles gardes provisoires ont été émises au cours du dernier exercice.

RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE NOTAIRE EN SOCIÉTÉ

Le *Règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société* est entré en vigueur le 15 décembre 2005.

Au 31 mars 2006, 40 dossiers ont été reçus et traités par le Secrétariat soit 6 S.E.N.C.R.L. et 34 S.P.A.

AUDITIONS

Dans le cadre de l'application de l'article 12 de la *Loi sur le notariat*, le Comité administratif a convoqué sept personnes pour trois demandes de reprise d'exercice, une demande d'inscription au stage de formation professionnelle, deux stages de perfectionnement (compétence) et un dossier d'équivalence partielle de formation.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES NOTAIRES

Le processus de conciliation des comptes des notaires a pour but de régler à l'amiable un différend entre un client et un notaire relativement aux honoraires facturés par ce dernier. Pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, 175 demandes de conciliation ont été déposées.

Au cours de cette même période, 168 dossiers ont été réglés de la façon suivante :

- › 20 ont été jugés irrecevables;
- 29 ont été retirés à la demande des clients à la suite des informations fournies;

- › 95 ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable;
- › 9 ont été fermés pour défaut de production de la demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation;
- › 15 ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation.

Ainsi, 45 dossiers étaient toujours en traitement au 31 mars 2006. Quinze dossiers qui ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage ont été ajoutés au trois autres déjà en traitement au 1^{er} avril 2005. Seize audiences ont été tenues devant le conseil d'arbitrage.

Au 31 mars 2006, deux dossiers étaient toujours en traitement.

MÉDIATION PRÉSIDENTIELLE

Aux fins de l'application du *Code de déontologie* des notaires, le Secrétaire a reçu deux demandes de médiation présidentielle relativement à des litiges opposant des notaires entre eux, dont un dossier réglé et un, sans règlement.



Au 1^{er} avril 2005, 869 dossiers d'enquête étaient en cours de traitement. Par ailleurs, 750 dossiers d'enquête ont été ouverts en 2005-2006. Ces dossiers ont été ouverts à la suite de 629 demandes d'enquête provenant du public, 29 de notaires et 50 du Comité d'inspection professionnelle. Quarante-deux enquêtes ont été ouvertes par le syndic.

Mille trente-sept dossiers d'enquête ont été fermés en 2005-2006 : 362 demandes se sont avérées non fondées; 510 dossiers ont été réglés à la suite d'une intervention du syndic ou de ses adjoints; 37 étaient relatifs au dépôt d'une plainte disciplinaire; 63 notaires ont reçu un avertissement; trois dossiers ont fait l'objet d'une conciliation de la part du syndic; 26 dossiers ont été transmis à l'inspection professionnelle; quatre dossiers ont été ouverts par erreur; quatre autres ont été réglés à la suite d'un engagement de la part du notaire à se conformer à la réglementation en vigueur; deux demandes d'enquête ont été retirées; 12 dossiers étaient irrecevables et enfin, 14 dossiers sont toujours en suspens.

Au 31 mars 2006, 581 dossiers étaient encore ouverts, dont 395 à l'étape d'enquête, 105 faisant l'objet de plainte disciplinaire en cours et 81 étaient à l'étape du processus de révision.

PERQUISITIONS

Au cours de l'exercice, le syndic ou l'un de ses adjoints ou un syndic correspondant était présent lors de neuf perquisitions faites par les autorités policières et fiscales à la suite de l'émission de mandats à cet effet.

SYNDICS CORRESPONDANTS

Au cours de l'exercice 2005-2006, sous la supervision du syndic et de ses adjoints, 72 mandats ont été confiés à des syndics correspondants, mandats qui portaient tant sur l'assistance dans certains dossiers d'enquête qu'au niveau de l'exécution de mandats de perquisition par les autorités policières et fiscales.

PLAINTES DISCIPLINAIRES

Un total de 34 plaintes disciplinaires ont été déposées par le syndic et ses adjoints au cours de l'exercice. La nature de ces plaintes disciplinaires est bien détaillée dans le compte rendu annuel du Comité de discipline.

OPTIMISATION DES PROCESSUS

En septembre 2005, le Syndic a amorcé une démarche d'optimisation des processus. Tout le personnel a participé activement à cet exercice, notamment à l'élaboration d'une vision stratégique, à des enquêtes réalisées auprès des clients internes et externes afin de mesurer leur degré de satisfaction et à l'identification de pistes d'amélioration. La démarche se poursuivra de façon très intensive au cours du prochain exercice.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, la direction a procédé à l'inspection régulière de 599 notaires et à 142 inspections sur la comptabilité en fidéicommiss. Pour plus de détails sur la nature de ces inspections, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du Comité d'inspection professionnelle.

La diminution du nombre d'inspections de contrôle sur la comptabilité s'explique par le fait que plusieurs journées prévues pour faire ces inspections ont été annulées afin de permettre aux inspecteurs de participer activement à la révision des processus opérationnels de la direction.

Amorcée lors de l'exercice précédent, la démarche d'optimisation des processus s'est poursuivie activement à l'inspection professionnelle en 2005-2006. La phase d'implantation des pistes d'amélioration suggérées se terminera lors du prochain exercice avec l'informatisation des rapports d'inspection.

La direction a poursuivi son travail de mise à jour des règlements de l'Ordre à la suite de l'adoption et de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le notariat. Deux règlements sont également entrés en vigueur, soit le *Règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société* et le *Règlement modifiant le Code de déontologie des notaires* concernant l'exercice en société.

Un projet d'amendements à un règlement et un nouveau projet de règlement ont été adoptés par le Bureau de l'Ordre. L'exercice a aussi été ponctué de nombreux échanges de commentaires entre l'Office des professions et l'Ordre sur les projets qui leur avaient été acheminés.

Des modifications au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires* concernant le blanchiment d'argent, un projet de règlement sur la formation continue obligatoire des notaires et le règlement modifiant le *Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude*, en vue de créer un registre des consentements aux dons d'organes et de tissus ont été adoptés par le Bureau de l'Ordre. Ces projets ont été transmis à l'Office des professions pour approbation.

Une quarantaine d'avis juridiques ont été rendus par la direction à la demande des différentes instances de l'Ordre. De plus, la direction a apporté un support juridique au Comité administratif relativement aux décisions prises par celui-ci en regard des demandes formulées en vertu de l'article 12 de la nouvelle *Loi sur le notariat* dans une vingtaine de dossiers.

Depuis les modifications à la *Loi sur le notariat*, la direction des Services juridiques joue un rôle de soutien auprès du Comité administratif en ce qui concerne notamment les demandes de reprise du droit d'exercice, les demandes d'inscription au stage de formation professionnelle ou encore les demandes d'équivalences.

EXERCICE ILLÉGAL

Au cours de l'exercice financier, cinq dossiers d'exercice illégal ont été ouverts pour enquête. À la suite de l'envoi de mises en demeure dans certains dossiers, les contrevenants ont cessé les pratiques reprochées.

RECOUVREMENT

Au cours du dernier exercice, le recouvrement des sommes payées par le Fonds d'indemnisation a totalisé 117 121,33 \$ alors que le recouvrement des frais et des amendes imposés par le Comité de discipline a totalisé 32 601,61 \$.

PLANIFICATION FINANCIÈRE

La convention intervenue entre l'Autorité des marchés financiers et la Chambre a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2006.

DIVERS

Des négociations ont eu lieu avec le ministère du Revenu du Québec afin de protéger le secret professionnel dont bénéficient les clients de notaires à l'égard des demandes péremptoires, émanant de ce ministère. Une entente a eu lieu sur une directive quant à un nouveau processus de fonctionnement concernant les demandes péremptoires de Revenu Québec.

Par ailleurs, la Chambre a fait signifier une requête pour jugement déclaratoire à l'Agence des douanes et du Revenu du Canada et au Procureur général du Canada, avançant que les saisies et perquisitions par voie de demandes péremptoires violent le secret professionnel. De plus, la Chambre a demandé à la Cour de déclarer constitutionnellement invalides et inapplicables les régimes relatifs aux perquisitions et saisies. L'Ordre est en attente d'une décision.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Au cours de l'année 2005, la Chambre des notaires du Québec a perçu des revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommissaires des notaires au montant de 14 052 284 \$. Cette hausse s'explique par une augmentation des taux d'intérêts. En 2005, 41,9 milliards de dollars ont été déposés par les notaires, soit une hausse de 4,7 % par rapport à l'année 2004.

Par ailleurs, la Direction des services administratifs a préparé les prévisions budgétaires 2006-2007. Le budget est marqué par une hausse importante des revenus, provenant principalement de l'augmentation des intérêts des comptes en fidéicommissaires des notaires et également par une augmentation des dépenses attribuables à des investissements majeurs dans les communications, l'optimisation des processus, l'informatisation et la relève. On prévoit un excédent des revenus sur les dépenses consolidé de près de 5,4 millions de dollars.

AUTRES FAITS SAILLANTS

- › En septembre 2005, la Chambre des notaires du Québec et le syndicat des employés de bureau ont signé une nouvelle convention collective qui viendra à échéance en mars 2009. Par ailleurs, tous les postes ont été évalués par un comité, en collaboration avec un spécialiste en rémunération. Une nouvelle structure salariale a été préparée et sera recommandée au Comité administratif lors du prochain exercice.
- › La Direction a coordonné les négociations visant la relocalisation des bureaux de l'Ordre prévue en février 2007.
- › Depuis février 2005, la Direction des services administratifs est responsable de la coordination d'un important exercice qui consiste à revoir l'ensemble des processus d'affaires de la Chambre des notaires en vue d'améliorer le service à la clientèle. Au cours du dernier

exercice, les travaux se sont poursuivis à l'inspection professionnelle, d'autres ont été amorcés au Syndic. Enfin, des indicateurs de gestion ont également été identifiés pour la Direction des services administratifs.

PERSPECTIVES 2006-2007

La relocalisation des bureaux de la Chambre des notaires, l'optimisation des processus d'affaires, la préparation du mandat de négociation pour le renouvellement de la convention collective des notaires qui vient à échéance le 31 mars 2007, le passage à Windows 2003 et le changement du système téléphonique constituent les principaux dossiers pour l'exercice 2006-2007.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Cette direction regroupe les secteurs d'activités liées à la formation et aux stages, au Centre de documentation et la gestion documentaire, à la recherche et au développement, aux publications de même qu'aux Registres des dispositions testamentaires et des mandats données en prévision de l'inaptitude.

FORMATION PRÉADMISSION ET STAGE

La direction a poursuivi les travaux liés à la révision des programmes de diplôme de droit notarial. L'exercice 2005-2006 a été marqué par le début de l'utilisation de la méthode d'apprentissage par situations professionnelles (ASP). Vingt situations professionnelles et notes pédagogiques ont été rédigées et utilisées pour les cours Pratique notariale, Faillite, Successions et Examen des titres. Pour le prochain exercice, les efforts porteront sur la consolidation de la méthode ASP auprès des étudiants et des enseignants, la bonification des situations professionnelles existantes, la méthode d'évaluation et le développement de nouvelles situations professionnelles. Enfin, un forum Internet a été créé à l'intention de tous les intervenants de la révision des programmes de droit notarial.

La direction a coordonné l'ensemble des activités liées au stage, soit la gestion des nouveaux projets de stage et les demandes d'accréditation des maîtres de stage, l'analyse des rapports d'évaluation finale, la conception de nouveaux thèmes pour les séminaires d'intégration, la mise à jour des documents pédagogiques, les relations avec les maîtres de stage et les superviseurs, la participation aux cérémonies d'assermentation et les nombreuses rencontres avec les étu-

dants inscrits au programme de droit notarial.

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Au cours du dernier exercice, la direction a organisé deux sessions de cours de perfectionnement et plusieurs sessions de formation touchant les sujets suivants : une formation pour les membres du Comité de discipline, une formation pour les membres du Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires, plusieurs cours en droit des affaires, en médiation familiale, une formation sur les procédures non contentieuses et des cours sur des thèmes liés à la fiscalité et à la protection du patrimoine.

De plus, dans le cadre du plan d'action stratégique pour la relance de la profession, la direction a supervisé les programmes de formation en gestion opérationnelle. Jusqu'à maintenant, 232 études ont suivi cette formation.

Quant au programme d'aide à la spécialisation, 41 nouvelles demandes ont été acheminées à la direction au cours du dernier exercice.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours du dernier exercice, les juristes à la Direction du développement de la profession se sont penchés sur de nombreux dossiers et projets de réglementation. Soulignons notamment :

- › Loi 120 sur l'abolition de certains organismes public et le transfert de responsabilité administrative
- › Loi sur la protection du patrimoine religieux
- › Loi 9 modifiant la loi sur les véhicules hors route

- › Règlement modifiant le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs
- › Projet de loi 5 – Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal
- › Projet de loi 6 – Loi modifiant la Loi sur le Barreau
- › Projet de loi 103 – Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives
- › Projet de loi 110 – Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et d'autres dispositions législatives
- › Projet de loi 121 – Loi modifiant la Loi sur les mines
- › Projet de loi 122 – Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État et d'autres dispositions législatives
- › Projet de loi 125 – Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives
- › Projet de loi 128 – Loi modifiant la Loi sur la voirie
- › Projet de loi 136 – loi modifiant la Loi sur les assurances et la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne
- › Projet de loi 194 – Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite
- › Projet de loi C-38 – Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil
- › Loi M-37 Hydro-Québec

REGROUPEMENT

Dans le cadre du plan d'action stratégique pour la relance de la profession, la Direction coordonne le programme d'aide au regroupement. Depuis le début du programme en 2000, 140 dossiers de regroupements ont été traités par la direction.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

CENTRE DE DOCUMENTATION

La collection du Centre de documentation s'est enrichie de 197 volumes. La collection comprend maintenant 6 364 monographies et 385 titres de périodiques et mises à jour. Quant au traitement de la documentation, le contenu de la banque du Centre est de 21 288 fiches documentaires.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Centre de documentation a répondu à 2 250 demandes de recherches documentaires effectuées dans les banques de données du Centre de documentation et des publications ainsi que dans les banques de données de Quicklaw, SOQUIJ et divers sites Internet. Près de 507 demandes ont été reçues par l'Inforoute notariale.

PROMOTION DE LA PROFESSION

Dans le cadre du plan d'action stratégique pour la relance de la profession, la Chambre des notaires du Québec s'est donné comme objectif de recruter plus de 110 notaires annuellement au cours des dix prochaines années. Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions sont régulièrement mises de l'avant : visites

dans les maisons d'enseignement, commandites d'activités parascolaires, publicités dans les publications étudiantes, remises d'un Code civil aux étudiants en droit, organisation de « 5 à 7 », etc.

Par ailleurs, toujours dans le but de mieux faire connaître la profession notariale, la Chambre des notaires du Québec a lancé, en septembre 2005, le concours André-Cossette dans les six universités où est enseigné le droit civil. Ce concours offre l'occasion aux étudiants inscrits à temps plein au baccalauréat en droit de vivre l'expérience d'une négociation commerciale et de mettre en pratique les connaissances acquises lors de leur cheminement académique. Cette année, 26 équipes formées de deux étudiants se sont inscrites au concours.

REGISTRES DES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES ET DES MANDATS

Au cours du dernier exercice, 206 210 inscriptions de testaments ont été effectuées, comparativement à 190 490 pendant l'exercice précédent. Par ailleurs, 47 008 certificats de recherche de testaments ont été émis par les Registres.

Le personnel des Registres a effectué 126 014 inscriptions de mandats, comparativement à 110 878 pour l'exercice précédent. De plus, 1915 certificats de recherche de mandats ont été émis au cours de l'exercice.

REGISTRE DES CONSETEMENTS AU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Du 1^{er} novembre 2005 au 31 mars 2006, les notaires ont inscrits 30 729 consentements au don d'organes et de tissus et 4 097 refus.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

En avril 2005, la direction a supervisé l'organisation d'une mission en Roumanie dans le cadre du programme de coopération entre les notaires québécois et roumains. Cette mission, qui devait être la dernière de ce programme de coopération, a cependant permis d'identifier d'autres attentes du notariat roumain concernant l'utilisation d'une signature numérique. Sensible à ces attentes et avec le soutien financier de l'ACDI, la Chambre a donc supervisé l'organisation d'une autre mission portant sur ce thème et qui a eu lieu en septembre 2005.

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Au cours du dernier exercice, plusieurs rencontres et discussions ont eu lieu avec les dirigeants de l'ACDI afin de mettre de l'avant un nouveau projet de coopération avec le notariat chinois. À la suite d'une mission exploratoire qui a eu lieu en Chine en juin 2005, la CNQ a déposé à l'ACDI une demande officielle d'aide financière pour un projet d'envergure avec le notariat chinois.

Dans le cadre d'une autre mission exploratoire, la CNQ a également établi un premier contact avec les notaires du Mali en vue

d'un éventuel projet de coopération, notamment en ce qui concerne l'informatisation du domaine foncier et la formation continue.

De plus, la direction de la Coopération internationale a discuté également avec l'Association du barreau canadien afin de collaborer à un éventuel projet de coopération visant les jeunes juristes en Ukraine.

Enfin, la direction a établi les premiers contacts avec certains pays d'Amérique latine (Bolivie, Pérou, Nicaragua, Guatemala et Haïti) intéressés à un projet de coopération avec le notariat québécois.

Au cours du dernier exercice, la firme NSF-ISR a procédé au renouvellement de l'enregistrement de Notarius à la norme ISO 9001-2000. Cette année encore, aucune non-conformité dans l'application des procédures établies n'a été relevée.

Toujours dans le but d'élever les standards de sécurité au sein de l'entreprise, Notarius implantera la norme ISO 17799. Dans un premier temps, le Centre de certification du Québec (ICP de la Chambre des notaires) fera l'objet de cet enregistrement au cours de l'année 2006.

Concernant l'utilisation de la signature numérique des notaires dans le processus Poly-Protec, Notarius a conclu une entente avec cette firme qui exploite des services informatiques offrant un processus de suivis et des contrôles de qualité aux intervenants des marchés financiers.

DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2005-2006, l'équipe de développement de Notarius a contribué à l'implantation du Registre des consentements au don d'organes et de tissus, au développement de l'outil de signature numérique de fichier au format PDF ConsignO et d'un logiciel de gestion des relations clients (CRM) et d'ouverture de billets (Help Desk).

SERVICE CONSEILS ET ACHATS

- › Développement continu de l'offre de produits et de services offerte aux membres de la Chambre des notaires au cours de l'année 2005.
- › Accroissement du volume d'achat de la part de la clientèle notariale représentant environ 705 000 \$ durant l'année 2005, dont des économies de 153 000 \$ réalisées par ces derniers.
- › Promotion des services de Notarius par la diffusion sur Internet d'un catalogue électronique, par l'envoi d'offres ponctuelles à la clientèle par l'entremise du courrier électronique ainsi que par la rédaction de certains articles dans le journal Entracte.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Au cours de l'exercice 2005-2006, il faut souligner quelques réalisations majeures dans le secteur des technologies :

- › Migration de l'autorité de certification Entrust de la version 6 à la version 7;
- › Mise en place d'un serveur Web pour publier les listes de certificats révoqués (CRL) en format Web;
- › Mise en place d'une solution automatisée de déploiement de logiciels et de prise d'inventaire;
- › Révision complète de l'architecture et de la sécurité des DNS;
- › Rédaction et adoption officielle de la politique de sécurité de Notarius Inc.;
- › Élaboration d'une directive de sécurité relative aux fournisseurs offrant des services d'hébergement de données aux notaires;
- › Sécurisation du Tableau de l'Ordre de la Chambre des notaires du Québec en collaboration avec Quasimodo.



COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

INSPECTIONS RÉGULIÈRES

Les inspecteurs ont procédé à l'inspection de l'étude, du greffe, des dossiers et de la comptabilité en fidéicommiss de 599 notaires.

INSPECTIONS SUR LA COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMISS

Les inspecteurs ont procédé à 142 inspections de contrôle sur la comptabilité en fidéicommiss.

INSPECTIONS RAPPROCHÉES

Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, que 10 notaires devaient faire l'objet d'une inspection régulière rapprochée avec ou sans avis et 9 autres notaires devaient faire l'objet d'une inspection de contrôle sur la comptabilité en fidéicommiss.

ENQUÊTE SUR LA COMPÉTENCE

Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, de procéder à 8 enquêtes sur la compétence qui seront faites au cours de l'année 2005-2006.

LETTRES D'AVERTISSEMENT

Le Comité a décidé, par résolution, d'adresser 83 lettres d'avertissement aux notaires concernés.

CONVOCATION DEVANT LE PRÉSIDENT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Comité a exigé, par résolution, que le président du Comité d'inspection professionnelle rencontre trois notaires.

CONVOCATION DEVANT LES MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Comité a convoqué un notaire.

DOSSIERS TRANSMIS AU SYNDIC

Dans 50 dossiers, le Comité a décidé, par résolution, d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis une infraction.

RECOMMANDATION AU COMITÉ ADMINISTRATIF

Au cours de l'exercice, les membres du Comité ont acheminé des recommandations au Comité administratif dans deux dossiers.

PROGRAMME D'INSPECTION POUR L'EXERCICE 2006-2007

Toutes les régions du Québec seront visitées au cours de l'exercice 2006-2007 en maintenant la priorité sur les études de

notaires dont la dernière inspection relève à quatre ans et plus.

Les inspections seront faites en attachant une attention particulière aux points suivants :

- › le respect de l'acte authentique;
- › le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*;
- › la publicité des droits;
- › le respect des normes générales de pratique.

Le Comité prévoit procéder, au cours de l'exercice 2006-2007, à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicommiss (complète et de contrôle confondues) pour un total de 700 inspections.

Pour le prochain exercice, le Comité assurera le suivi de tous les rapports annuels en fidéicommiss produits pour l'année 2005 en concertation avec les services administratifs. De plus, les notaires dont les rapports démontrent des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*, feront l'objet d'une attention particulière.

11.2

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Comité a reçu 35 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 34 plaintes proviennent du syndic et l'une d'entre elles est une plainte privée. Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*, au *Code des professions* et au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec*.

DÉCISIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Au cours de l'exercice, 31 décisions ont été rendues par le Comité de discipline,

six décisions par le Tribunal des professions, une prononcée par la Cour supérieure et une par la Cour d'appel, le tout concernant 30 dossiers. Certaines décisions portent sur la culpabilité, d'autres sur les sanctions imposées à l'intimé et quelques-unes sur différentes requêtes. Plusieurs dossiers disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions imposées.

PLAINTES REJETÉES OU RETIRÉES

Aucune plainte n'a été rejetée par le Comité de discipline.

CONDAMNATIONS PRONONCÉES

Des radiations temporaires variant d'une semaine à cinq ans ont été imposées

dans 11 dossiers. L'obligation de publication d'un avis a été imposée au secrétaire dans 11 décisions. Une radiation provisoire a été rendue; une radiation permanente a été rendue; des amendes variant de 600 \$ à 4 500 \$ ont été imposés dans 17 dossiers, totalisant 71 850 \$; cinq décisions accordaient à l'intimé des modalités de paiement.

APPELS

Trois appels ont été logés au Tribunal des professions concernant trois dossiers; un jugement du Tribunal des professions a fait l'objet d'une requête en révision judiciaire à la Cour supérieure par l'intimé; une décision a fait l'objet d'une permission d'en appeler à la Cour d'appel.

11.3

Des 59 demandes de révision présentées, 59 ont été étudiées et complétées.

Le Comité a émis les avis suivants :

- › le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline pour aucun dossier;
- › le Comité a conclu de suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête dans un dossier;
- › le Comité a conclu de ne référer aucun dossier au Comité d'inspection professionnelle.

COMITÉ DE RÉVISION

11.4

COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

L'avis sur l'évolution prévisible pour les prochaines années du Fonds d'études notariales et l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds d'études notariales a été préparé par les membres du Comité du Fonds d'études notariales lors de leur réunion qui s'est tenue le 18 janvier 2006.

Le Bureau a pris acte de cet avis lors de l'adoption du budget 2006-2007. Cet avis se détaille comme suit :

- › Que l'état du Fonds d'études notariales est satisfaisant;
- › Que pour l'exercice 2006-2007, les revenus du Fonds d'études notariales provenant des intérêts générés par les comptes en fidéicomis des notaires connaîtront une hausse pour se situer à plus de 13 millions de dollars;

- › Que la capitalisation augmentera ainsi de 4 millions de dollars, compte tenu des rendements sur les placements et des ententes avec les institutions financières;
- › Que les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'article 6,20 de la *Loi sur le notariat*.

11.5

COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, 128 réclamations ont été inscrites au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant ainsi 614 225,94 \$.

Sept réclamations concernant sept notaires ont été inscrites en vertu du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* et 121 réclamations concernant 42 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*.

RÉCLAMATIONS PRÉSENTÉES

Le Comité a analysé ou complété l'étude de 123 dossiers concernant 46 notaires. De ces 123 dossiers, 92 se rapportent à des réclamations de moins de 1 000 \$.

RÉCLAMATIONS ACCEPTÉES

Le Comité a recommandé au Comité administratif l'acceptation de 8 dossiers

de réclamation concernant 8 notaires pour une somme totale de 714 156,31 \$.

En vertu de l'autorité que lui confère le *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*, pour des réclamations n'excédant pas la somme de 10 000 \$, le Comité a accepté 77 dossiers de réclamations concernant 23 notaires pour une somme totale de 31 051,21 \$.

RÉCLAMATIONS REFUSÉES

Le Comité a recommandé au Comité administratif de refuser 11 réclamations concernant 11 notaires pour une somme totale de 430 454,58 \$.

Le Comité a refusé 66 réclamations concernant 28 notaires pour une somme totale de 38 564,22 \$.

RÉCLAMATIONS RETIRÉES

Au cours de l'exercice, 9 réclamations

concernant 6 notaires ont été retirées à la demande des réclamants totalisant 4 107,56 \$, soit un dossier concernant un notaire en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* et 15 dossiers concernant 14 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*.

INDEMNITÉS PAYÉES

Pour cette période, 68 indemnités ont été payées concernant 30 notaires et totalisant une somme de 104 947,24 \$. Aucune somme provenant des soldes de comptes en fidéicomis n'a servi au paiement des réclamants.

Les indemnités payées ne concordent pas avec le montant des réclamations acceptées en raison de la limite applicable (100 000 \$ par réclamation) et du chevauchement des années fiscales pour les paiements.

11.6

En collaboration avec le Comité de placement du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, un processus d'appel d'offres a été réalisé au cours du dernier exercice pour recruter un gestionnaire pour les placements en actions canadiennes et mondiales.

Avec l'aide de la firme Normandin Beaudry, le Comité de placement a revu

les politiques de placements de chacun des trois fonds de la Chambre des notaires, soit le Fonds général, le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'études notariales. Une fois les politiques clairement établies et approuvées par le Comité administratif de la Chambre des notaires, le Comité de placement de la Chambre et celui du Fonds d'assurance ont rencontré plusieurs firmes et ont finalement recommandé à leur conseil

d'administration respectif le choix de la firme Letko Brosseau pour la gestion des actions canadiennes et mondiales. Le transfert des fonds entre l'ancien et le nouveau gestionnaire s'est effectué en janvier 2006.

COMITÉ DE PLACEMENTS

11.7

C'est en septembre 2005 que le Comité du congrès triennal de la Chambre des notaires du Québec a amorcé ses premiers travaux. Au rythme d'une réunion par mois, les membres du Comité sont parvenus à élaborer une thématique et un programme d'activités qui devraient répondre aux préoccupations des notaires et attirer à un grand nombre de congressistes.

Ainsi, le thème de ce congrès, qui se tiendra du 21 au 23 septembre 2006 au

Manoir Richelieu, abordera la problématique de la relève. En effet, au cours des 10 prochaines années, à l'instar de l'ensemble des professions, le notariat québécois n'échappera au défi immense, mais incontournable que constitue l'intégration de la relève.

Les notaires présents au Congrès 2006 pourront donc partager certaines réflexions et préoccupations, discuter de solutions adaptées à la pratique notariale et d'actions qui peuvent non seule-

ment assurer, à moyen et long termes, la survie et la pérennité de leur étude, mais aussi améliorer, à court terme, leur qualité de vie et leur rentabilité.

En mars 2005, dans le cadre des Cours de perfectionnement du notariat, la présidente du Congrès 2006 a profité de la présence de quelque 700 notaires pour présenter la thématique et le programme de cet événement.

COMITÉ DU CONGRÈS

11.8

COMITÉ DE LA FORMATION DES NOTAIRES

Le mandat de ce comité est d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des notaires. Plus spécifiquement, il a pour fonction de revoir, à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Bureau.

Les membres du Comité ont pris acte d'un bilan préliminaire portant sur

l'instauration de l'approche par situations professionnelles dans les programmes de droit notarial depuis la session d'automne 2005. À cet égard, ils ont fait part de leurs commentaires sur le projet de document d'accueil à l'intention des étudiants et des enseignants.

Ils ont également pris connaissance de l'entente cadre intervenue entre la Chambre des notaires du Québec

et l'Université de Sherbrooke concernant le nouveau programme d'alternance travail-études professionnelles pour les étudiants au diplôme de droit notarial.

Au cours du prochain exercice, le Comité sera notamment appelé à suivre l'évolution de ces deux dossiers.

11.9

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Le Comité s'est fixé les objectifs suivants pour le triennat 2006-2009 :

- › la mise en place de la formation continue obligatoire, à la suite de l'adoption du principe par les membres du Bureau de l'Ordre ;
- › une offre de formation enrichie et plus régionalisée, en tenant compte d'un meilleur équilibre entre l'actualisation

et le perfectionnement des membres dans les domaines traditionnels et dans les champs de spécialisation;

- › la production d'un calendrier annuel de formation à l'intention des membres.

Par ailleurs, le Comité a présenté ses recommandations concernant le contenu de la session de printemps 2006 des Cours de perfectionnement du notariat.

Au cours du prochain exercice, le Comité sera notamment appelé à mettre en œuvre les actions menant à l'atteinte des objectifs fixés pour le triennat 2006-2009.

11.10

Le Comité examine toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage. Il est chargé de l'administration des stages de formation professionnelle. Il contrôle l'admission des candidats au stage, accorde le titre de maître de stage, approuve les projets de stage, désigne les superviseurs et évalue si le stage a été effectué avec succès. Il formule les recommandations appropriées au Comité administratif.

AUTORISATION D'AGIR À TITRE DE MAÎTRE DE STAGE

Soixante-dix autorisations ont été délivrées par le Comité.

APPROBATION DES PROJETS DE STAGE

Cent douze projets de stage ont été soumis pour analyse au Comité. Deux projets

COMITÉ SUR LES ADMISSIONS

ont été refusés. Le Comité a aussi autorisé sept changements de milieu de stage, deux interruptions et trois reprises de stage pour des candidats ayant précédemment interrompu leur stage. Il a de plus pris acte d'un abandon de stage.

ANALYSE DES RAPPORTS D'ÉVALUATION FINALE ET RECOMMANDATION AU COMITÉ ADMINISTRATIF RELATIVEMENT À L'ATTESTATION DE RÉUSSITE OU L'AVIS D'ÉCHEC

Le Comité a procédé à l'analyse de 88 rapports d'évaluation finale. Dans 87 cas, il a été recommandé au Comité administratif d'émettre une attestation de réussite du stage de formation préadmission. Une recommandation d'échec a été émise.

DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE FORMATION

Le Comité a analysé 17 demandes et a recommandé la délivrance d'une équivalence partielle de formation dans tous les cas. Quatre demandes ont été faites par des juristes ayant acquis leur formation en Roumanie. Les autres demandes ont été présentées par des juristes provenant des pays suivants : Algérie, Espagne, Pérou, Mauritanie, Argentine, Sénégal, Colombie, France, Mali, Maroc et Haïti.

DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE STAGE

Le Comité a analysé une demande officielle et recommandé la délivrance d'une équivalence partielle de stage. La demande provenait d'une candidate ayant une expérience de secrétaire juridique.

11.11

À chaque réunion, le Comité de retraite a rencontré le gestionnaire de placement afin de le questionner sur les résultats obtenus et sur les perspectives de rendements des prochains trimestres. Les résultats obtenus par le gestionnaire par rapport aux objectifs fixés étant très décevants, les membres du Comité ont décidé de retenir le nouveau gestionnaire choisi par la Chambre des notaires et le Fonds d'assurance-responsabilité profes-

sionnelle, soit la firme Letko Brosseau. Le transfert du portefeuille s'est effectué à la fin du mois de février 2006.

Les résultats de l'évaluation actuarielle au 30 décembre 2004 ont été déposés au Comité de retraite qui les a approuvés et transmis à la Régie des rentes du Québec.

L'évaluation actuarielle démontrait un déficit de capitalisation de 310 700 \$ et un

COMITÉ DE RETRAITE

déficit de solvabilité de 529 700 \$. Par conséquent, la cotisation, qui doit être versée par l'employeur pour assurer le financement du régime, a été haussée de 1,5 % et la Chambre des notaires versera un montant de 191 600 \$ par année en plus de la cotisation régulière afin de couvrir le déficit de solvabilité qui doit être amorti sur une période maximale de cinq ans.

11.12

GRUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE LA PROFESSION

Créé dans le cadre du plan d'action stratégique de la profession, ce Groupe de travail a comme mandat de faire le point sur le programme mis sur pied pour favoriser les regroupements de notaires. Le Groupe doit ainsi s'interroger sur la pertinence de maintenir le programme d'aide au regroupement et d'explorer, le cas échéant, des solutions originales pour relancer le programme.

Au cours du dernier exercice, les membres du Groupe ont confirmé la pertinence du programme et dégagé les avantages des regroupements pour les notaires du Québec. Ils ont tracé les grandes lignes des actions qu'ils entendent proposer au Bureau pour relancer le programme, notamment en révisant les grilles du programme d'aide au regroupement. Un

rapport d'étape a été déposé au Bureau de l'Ordre en mars 2006; en juin 2006, le Bureau a entériné les recommandations finales du Groupe de travail, qui seront mises en œuvre au cours du prochain exercice.

11.13

Le Comité a comme mandat de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre concernant la mise sur pied d'un système d'encadrement et d'accompagnement structuré qui facilite l'intégration des jeunes notaires à la profession; il doit également se pencher sur des programmes et des activités en vue d'assurer l'adéquation de la formation des futurs notaires avec les objectifs de l'Ordre et les besoins du marché; il a aussi comme mandat de promouvoir une image renou-

velée de la profession et donner aux jeunes notaires des outils utiles pour accroître leurs revenus et leur permettre de vivre convenablement de leur profession.

Au cours du dernier exercice, le Comité a poursuivi l'élaboration d'un guide afin d'aider les jeunes notaires à démarrer leur pratique, à titre de salarié ou de travailleur autonome. Ce guide devrait être disponible à l'automne 2006. De plus, le Comité a organisé une activité sociale

COMITÉ JEUNESSE

dans la région de Québec, à l'hiver 2006, qui a réuni une cinquantaine de jeunes notaires, d'étudiants au DDN et de stagiaires. Le Comité a aussi été consulté pour la nomination de représentants à la commission de la veille juridique notariale. Enfin, à l'invitation du Comité du congrès, le Comité collaborera activement à cet événement, dont le thème portera sur la relève au sein de la profession notariale.

11.14

Les membres du Comité de vérification ont examiné les états financiers vérifiés des trois fonds de la Chambre des notaires du Québec pour l'année terminée le 31 mars 2005. Ils ont rencontré les vérificateurs de la firme Harel Drouin PKF et obtenu toutes les informations et la coopération nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

Le Comité a recommandé l'adoption des états financiers de la Chambre des notaires au 31 mars 2005 tels que présentés. Il a également recommandé la nomination des mêmes vérificateurs pour l'année se terminant le 31 mars 2006.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

De plus, le Comité a examiné et recommandé l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2006-2007.

Enfin, les membres du Comité ont examiné les comptes de dépenses du président, du vice-président et du directeur général de l'année 2005-2006.

11.15

COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES NOTAIRES

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, quinze demandes d'arbitrage ont été reçues par rapport à cinq l'an dernier.

Seize auditions ont été tenues et seize sentences arbitrales ont été rendues. Le lecteur est invité à consulter le rapport

de la Direction du secrétariat pour plus de détails au sujet des demandes d'arbitrage reçues.

11.16 COMMISSION DE LA VEILLE JURIDIQUE NOTARIALE

La Commission de la veille juridique notariale a pour mandat de coordonner les travaux de groupes d'experts, soit un pour chacun des grands secteurs de droit notarial, (entreprises, immobilier, successions, procédures non contentieuses, sûretés, droit agricole et environnement) afin de s'assurer que l'Ordre demeure à

la fine pointe des changements juridiques qui y surviennent.

Un compte rendu verbal des principales questions ayant retenu l'attention des groupes d'experts a été donné par le président de la Commission lors des cours de perfectionnement du notariat à

Québec à la fin du mois d'octobre 2005. Le président a également publié un texte dans l'Entracte du 15 mars 2006 rappelant aux notaires, à l'aide d'exemples, que toutes les questions examinées par les membres font l'objet d'un suivi en vue d'un résultat conforme aux besoins de la pratique.

12. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU BUREAU DE L'ORDRE

Outre les résolutions présentées dans cette section, le Bureau prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.

SUR PROPOSITIONS D'UMENT APPUYÉES, IL A ÉTÉ RÉSOLU :

QUE le Bureau entérine la recommandation du Comité administratif en ce qui concerne la formation des comités et groupes de travail du XLVI^e Triennat qui seront composés des personnes dont les noms suivent et que soit confirmé le mandat confié à chacun d'eux.

BUR-46-2-7

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec approuve les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice 2004-2005, incluant le bilan, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie, le tout tel que présenté.

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec recommande à l'assemblée générale des notaires la nomination de la firme de comptables Harel Drouin PKF comme vérificateurs pour l'exercice financier 2005-2006 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité administratif.

BUR-46-2-8

QUE le Bureau approuve le projet de la mise sur pied d'un registre aux consentements aux dons d'organes et de tissus tel que présenté.

BUR-46-2-10

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le Règlement modifiant le *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*.

BUR-46-3-9.1

QUE la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2006 et se terminant le 31 mars 2007 soit établie à 500 \$.

QUE la cotisation aux fins de payer les dépenses liées au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2006 et se terminant le 31 mars 2007 soit établie à 0 \$.

QUE pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2006 et se terminant le 31 mars 2007, une cotisation spéciale de 150 \$ soit décrétée pour une campagne de publicité;

QUE pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2006 et se terminant le 31 mars 2007, une cotisation spéciale de 20 \$ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN);

BUR-46-3-12

Qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, la contribution de base au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour le programme d'assurance 2006, soit établie comme suit :

Classe	Contribution de base
A	2 000 \$
B	0 \$
C	0 \$

BUR-46-4-9.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte les règlements généraux du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

BUR-46-4-9.2

QUE le Bureau nomme la firme Harel Drouin PKF à titre de vérificateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005.

BUR-46-4-9.3

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec nomme M. Jean Bouchard, résidant à Saint-Lambert, pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec nomme M^e Mario Desnoyers, notaire à Gatineau, pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec nomme M^e Charline Bouchard, notaire à Sainte-Foy, pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008.

BUR-46-5-10

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte le règlement modifiant le Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude.

BUR-46-6-4.4.2

Que sur recommandation du Comité de vérification et du Comité administratif, le Bureau adopte les prévisions budgétaires 2006-2007 de la Chambre des notaires du Québec.

BUR-46-6-6

Le Comité administratif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Bureau. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité administratif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.

SUR PROPOSITIONS DÛMENT APPUYÉES, IL A ÉTÉ RÉSOLU :

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2005-2006 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 10 000 \$ à la Faculté de droit de l'Université de Montréal à titre de contribution de la Chambre des notaires du Québec pour le financement des recherches nécessaires à la préparation de la deuxième édition de l'ouvrage « Droit des sociétés par actions – Principes fondamentaux ».

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2005-2006 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 25 548,03 \$ à la Faculté de droit de l'Université Laval représentant la contribution de la Chambre des notaires du Québec pour la refonte du tome 1 du « Précis de droit de l'entreprise », de Me Charlaïne Bouchard, notaire, intitulé « Droit et pratique de l'entreprise ».

CA-45-53-7-3

QUE la convention actuelle intervenue entre la Chambre des notaires du Québec et l'Autorité des marchés financiers soit

prolongée selon le projet proposé jusqu'au 31 mai 2006.

CA-45-55-6

QUE pour l'exercice 2005-2006, le président de la Chambre des notaires du Québec soit le représentant de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec, avec comme substitut, Me Maurice Piette, notaire à Montréal.

CA-45-55-13.2

QUE le Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec entérine la recommandation du comité de sélection pour le recrutement du directeur de la Coopération internationale et nomme Me Johanne Delage, notaire à St-Basile-le-Grand, au poste de directrice de la coopération internationale.

CA-46-1-5.4

QU'une subvention de 40 000 \$, prise à même le Fonds d'études notariales, soit accordée pour la production d'une série de 26 émissions au canal VOX sur le thème de la protection du patrimoine et intitulée « Si j'avais su... » le tout à certaines conditions.

CA-46-1-9

QUE le Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec accorde, à même le budget 2005-2006 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 4 600 \$ à l'Université McGill (Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec), à titre de contribution de la Chambre des notaires du Québec pour le colloque du trentenaire du CRDPCQ qui se tiendra à Montréal, les 22 et 23 septembre 2005.

CA-46-1-12.1

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2005-2006 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 1 000 \$ pour la création de la Revue de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, en collaboration avec l'Association des diplômés en droit de cette université.

CA-46-4-14

QUE la Chambre des notaires du Québec accorde un Mérite du CIQ à Me Gilles Harvey, notaire à Québec, pour son apport à la profession.

CA-46-5-5.1

QUE le Comité administratif approuve le renouvellement de la participation de la Chambre des notaires du Québec au programme de médiation *Vers le Pacifique* et qu'une somme de 50 000 \$ soit dégagée à même le Fonds d'études notariales pour la prochaine année.

CA-46-7-10

QUE le Comité administratif prenne acte du renouvellement de la participation financière de la Chambre des notaires du Québec au concours de l'entrepreneurship et approuve le budget de 30 000 \$ à cette fin.

CA-46-10-4.5

QUE le Comité administratif entérine, avec modification, la recommandation du Groupe de travail portant sur l'établissement d'une clinique juridique notariale à Gatineau, en partenariat avec la section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et qu'un montant de 60 000 \$ soit dégagé à même le Fonds d'études notariales pour la réalisation de ce projet pour une première année.

CA-46-10-6

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

QUE le Comité administratif accorde une subvention de 5 000 \$, pris à même le budget du Fonds d'études notariales pour les organismes externes pour l'exercice 2006-2007, pour la 17^e Conférence des juristes de l'État qui se tiendra à Québec, les 4 et 5 avril 2006.

CA-46-12-6.1

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2006-2007 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 12 250 \$ à M^e Christine Gagnon, notaire à Québec, pour les travaux nécessaires menant à la publication de la 2^e édition d'un ouvrage portant sur la copropriété divise.

CA-46-13-6.1

Que le Comité administratif donne son accord de principe à ce que le rôle du Comité de discipline de la Chambre des notaires du Québec soit accessible au public sur le site Internet de la Chambre des notaires du Québec, le tout selon les modalités à convenir.

CA-46-16-4.6

Que le Comité administratif recommande au Bureau l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2006-2007.

CA-46-16-6

Que le Comité administratif accorde une subvention du Fonds d'études notariales pour l'exercice 2006-2007 représentant 50 % des coûts d'abonnement pour les notaires tant pour le produit Droit civil en ligne que pour le produit Code civil annoté Baudoin-Renaud.

CA-46-16-6.1.1

Que le Comité administratif accorde une subvention totalisant 110 000 \$ du Fonds d'études notariales pour l'exercice 2006-2007 pour la mise à jour de l'ouvrage de M^e Jean Gagnon portant sur l'examen de titres immobiliers.

CA-46-16-6.1.2

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2006-2007 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 500 \$ à l'Association de professeurs(es) de droit du Québec pour la tenue de leur congrès.

CA-46-16-6.1.3

Que le Comité administratif accorde, à même le budget 2006-2007 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 400 \$ représentant le prix de la Chambre des notaires du Québec à un stagiaire du Collège Ahuntsic.

CA-46-18-3

QUE le Comité administratif entérine la recommandation du Comité du congrès quant au programme et au budget du Congrès 2006 qui se tiendra au Manoir Richelieu à la Malbaie, du 21 au 23 septembre 2006, le tout tel que présenté.

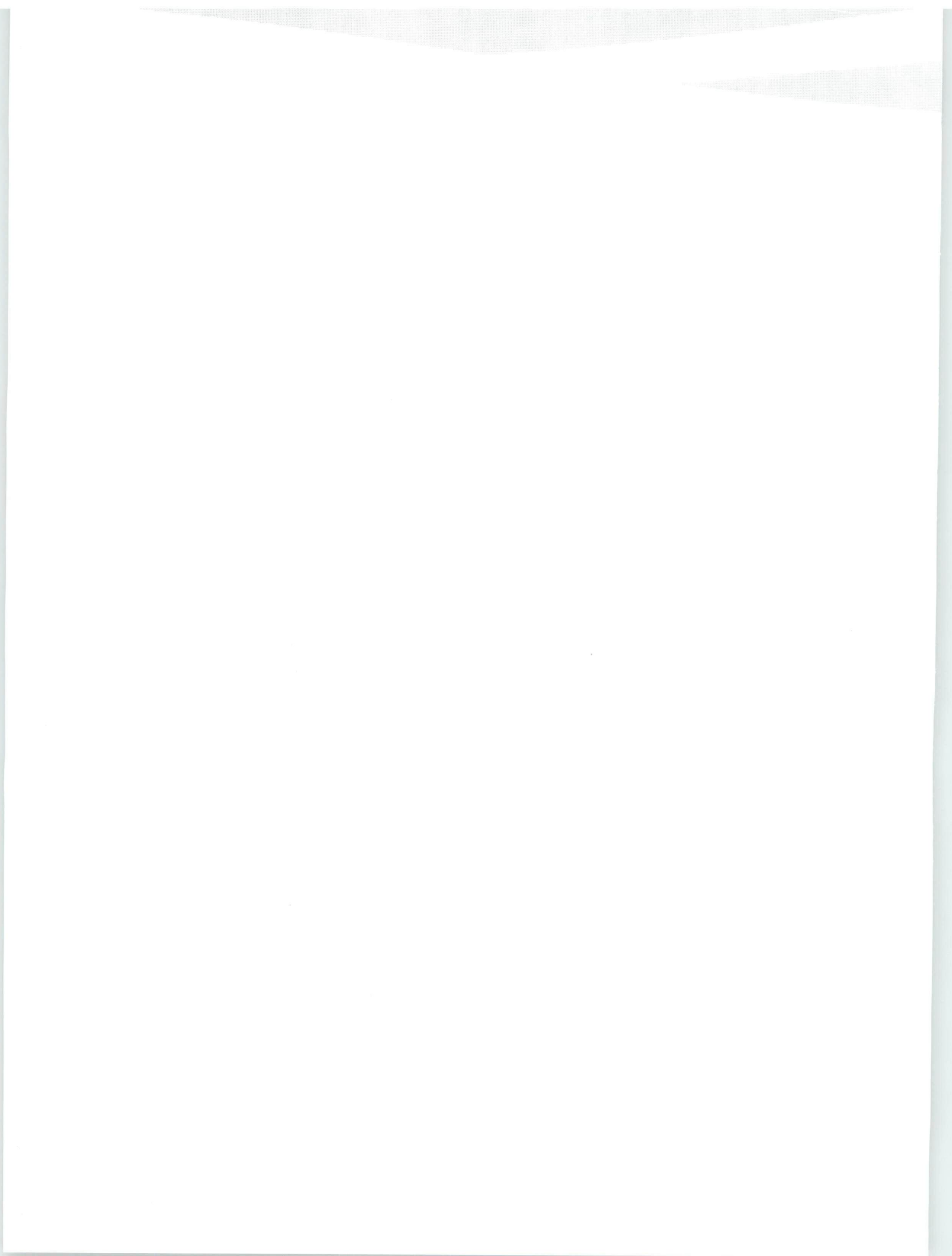
CA-46-19-3

NOUVEAUX NOTAIRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE EN 2005-2006

Laurence Acoca
Sherry Ao
Josianne Asselin
Julie Aubin
Vanessa Bensoussan
Julie Bourgeois
Hugo Beauchesne
Marie-Ève Bourgeois
Céline Bigras
Geneviève Beaulieu
Séléna Beaumont-Demers
Audrey Bédard
Catherine Béland
Lucie Béliveau
Caroline Bessette
Geneviève Blanchard-Larocque
Jonathan Bouchard
Sandra Boucher
Guillaume Brassard
Sébastien Brière
Julie Châtelain
Josée Castonguay
Véronique Chénard-Thériault
Geneviève Champagne
Audray Cloutier
Catherine Chouinard
Hugues Dumoulin
Geneviève Dubreuil
Isabelle Dumont
Jean-François D'Amour

Simon D'Aoust
Nadia Delarosbil
Mireille Durand
Stéphanie Fournier
Pascale Gagnon
Geneviève Guy
Marie-Claude Gauthier
Isabelle Harvey
Karim Hamraoui
Karine Houle
Jeanne Hubert
Maude Lauzon
Karine Labrie
Audrey Lachance
Audrey Lachapelle
Nathalie Lafontaine
Caroline Lamoureux-Larochelle
Andrée-Anne Lassonde
Karine Lavertu
Frédéric Lavigne
Francine Lewis
Shana Lippé
Angeles Lopez Gutierrez
Josée Laurin
Marilyn Montplaisir
Sylvie Mathieu
Mélicca Médor
Katie Montminy
Julie Métivier
Suhana Mandjee

Pascal Martin
Mylène Mayer
Pascal Mathieu
Frédéric Marchand
Alain Nobert
Cristina Napoleoni
Vicky Ouellet
Marie-Hélène Périgny
Eve Pentassuglia
Gabriel Perron-Oddo
Nicole Riccio
Marie-Anne Rochon
Stéphanie Racicot
Diane Rimok
Mireille Roussel
Cynthia Roy
Martin Sansfaçon
Caroline Jane Seymour
Sylvie Turbide
Marta J. Tarczynska
Catherine Théoret
Eliane Touchette-Dansereau
Sonia Tremblay
Steve Turmel
Marie-Hélène Trudel
Catherine Veillette
Panagiotis Vasmaris
Nicolas Viens
Julie Vincent



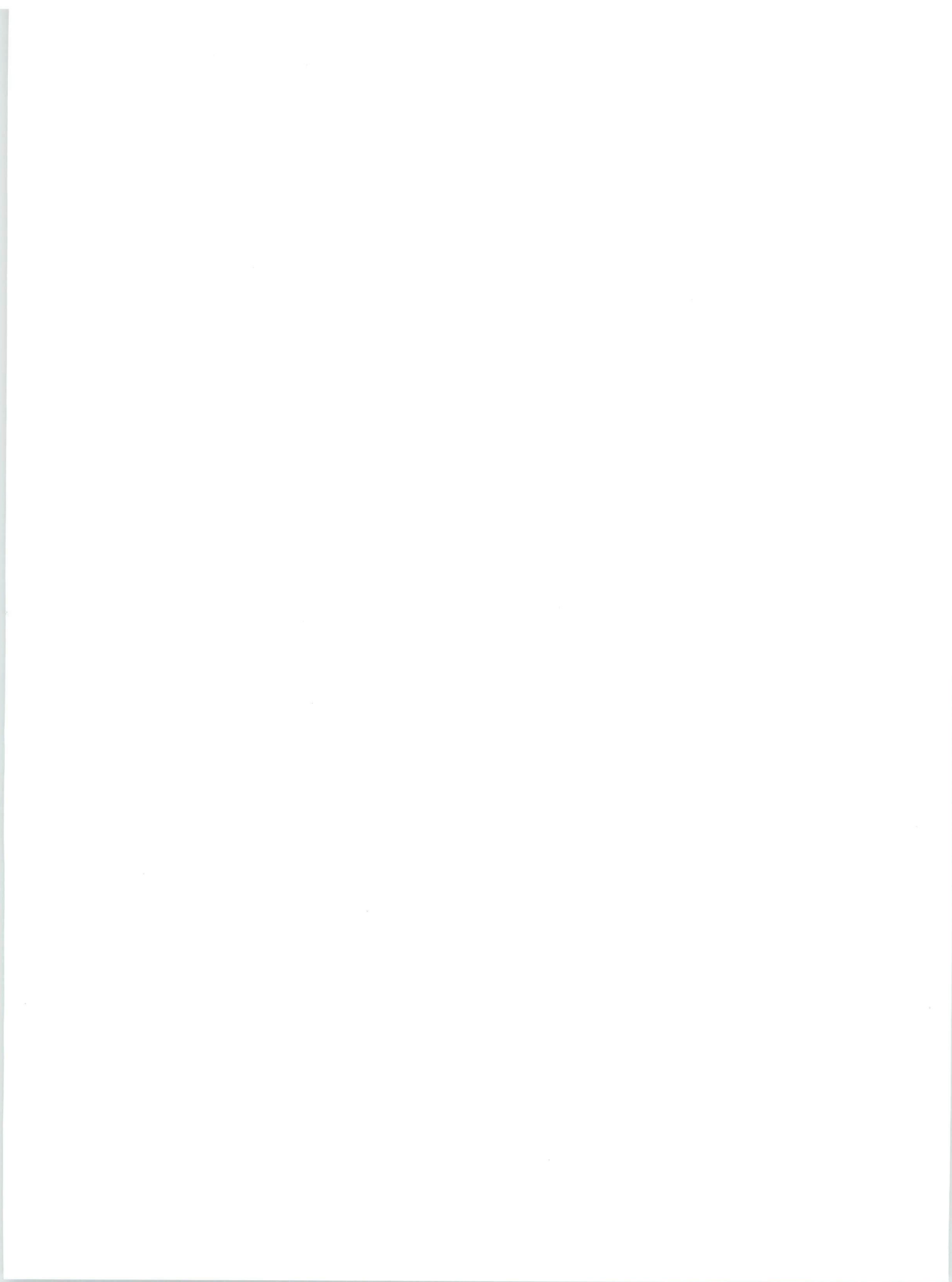


TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs.....	2
États financiers	
Résultats.....	3
Bilan.....	4
Évolution des soldes de fonds.....	5
Flux de trésorerie.....	6
Notes afférentes aux états financiers.....	7 - 19

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la **Chambre des notaires du Québec**. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin - PKF

Montréal, le 30 mai 2006

HAREL DROUIN-PKF, S.E.N.C.R.L.
COMPTABLES AGRÉÉS

Membre du réseau
PKF International

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200, Montréal (Québec) Canada H2Y 1M6
Téléphone : (514) 845-9253 Télécopieur : (514) 845-3859 info@hd-pkf.ca

www.hd-pkf.ca

Résultats
 de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Budget adopté 2006 (note 2)	Réal				
		2006		2005		
		Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
Produits						
Intérêts sur dépôts en fidéicommiss	8 000 000	\$ —	\$ —	\$ 14 053 286	\$ 14 053 286	\$ 9 753 283
Cotisations	2 047 500	2 037 744	—	—	2 037 744	2 023 593
Registres des testaments et mandats	3 734 440	4 026 619	—	—	4 026 619	3 586 562
Placements	2 150 000	16 556	314 280	4 443 792	4 774 628	2 358 000
Formation	394 940	441 157	—	—	441 157	387 457
Publications	122 000	191 986	—	—	191 986	151 107
Autres (note 19)	636 857	490 563	121 541	179	612 283	676 132
	<u>17 085 737</u>	<u>7 204 625</u>	<u>435 821</u>	<u>18 497 257</u>	<u>26 137 703</u>	<u>18 936 134</u>
Charges						
Salaires et charges sociales	6 514 810	6 160 244	203 295	175 061	6 538 600	6 405 417
Charge de retraite (note 17)	379 140	469 500	—	—	469 500	407 700
Subventions Notarius (TSIN) inc.	—	—	—	—	—	474 640
Subventions autres organismes	206 500	81 407	—	98 548	179 955	189 564
Honoraires professionnels	1 902 390	2 195 026	30 686	175 745	2 401 457	1 744 197
Réclamations (note 10)	500 000	—	235 595	—	235 595	(33 133)
Comités	359 600	404 311	25 615	5 449	435 375	356 800
Déplacements et frais de logistique	429 150	420 377	61	30 178	450 616	433 194
Affiliations et délégations	200 500	234 819	—	—	234 819	245 447
Charges locatives	909 850	905 895	—	—	905 895	885 453
Services informatiques	552 500	600 277	—	—	600 277	686 173
Impression et diffusion électronique	300 000	325 534	—	—	325 534	340 126
Dépenses générales de bureau	922 960	855 660	1 621	136 568	993 849	918 325
Publicité et promotion	772 000	1 649 994	—	—	1 649 994	1 033 041
Mauvaises créances (recouvrées)	33 000	24 899	—	—	24 899	(17 755)
Provision pour congrès	40 000	40 000	—	—	40 000	40 000
Frais d'administration	—	(232 288)	93 088	139 200	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	239 140	246 759	—	—	246 759	308 745
Amortissement des actifs incorporels	305 260	280 834	—	—	280 834	324 137
	<u>14 566 800</u>	<u>14 663 248</u>	<u>589 961</u>	<u>760 749</u>	<u>16 013 958</u>	<u>14 742 071</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant l'élément suivant :	2 518 937	(7 458 623)	(154 140)	17 736 508	10 123 745	4 194 063
Plan d'action (note 12)	—	922 630	—	—	922 630	1 210 021
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>2 518 937</u>	<u>\$ (8 381 253)</u>	<u>\$ (154 140)</u>	<u>\$ 17 736 508</u>	<u>\$ 9 201 115</u>	<u>\$ 2 984 042</u>

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Chambre des notaires du Québec

Bilan

au 31 mars 2006

	2006			2005	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse (note 11)	1 323 729 \$	172 674 \$	2 186 666 \$	3 683 069 \$	2 732 765 \$
Débiteurs (note 4)	1 611 280	—	46 628	1 657 908	1 783 226
Intérêts courus	28 246	13 739	1 259 352	1 301 337	770 420
Avance interfonds, sans intérêts	47 738	—	(47 738)	—	—
Avance à Notarius (TSIN) inc. (note 13)	—	—	44 444	44 444	99 516
Frais payés d'avance	293 100	—	—	293 100	511 631
	<u>3 304 093</u>	<u>186 413</u>	<u>3 489 352</u>	<u>6 979 858</u>	<u>5 897 558</u>
Placements (note 5)	3 490 848	4 269 726	41 674 886	49 435 460	40 896 081
Dépôt à terme (note 14)	427 902	—	—	427 902	427 902
Avance à Notarius (TSIN) inc. (note 13)	—	—	158 100	158 100	44 444
Actif au titre des prestations constituées (note 17)	622 900	—	—	622 900	477 500
Immobilisations corporelles (note 6)	352 471	—	—	352 471	515 237
Actifs incorporels (note 7)	270 906	—	—	270 906	232 001
	<u>5 165 027</u>	<u>4 269 726</u>	<u>41 832 986</u>	<u>51 267 739</u>	<u>42 593 165</u>
	<u>8 469 120 \$</u>	<u>4 456 139 \$</u>	<u>45 322 338 \$</u>	<u>58 247 597 \$</u>	<u>48 490 723 \$</u>
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 9)	2 085 618 \$	327 599 \$	121 257 \$	2 534 474 \$	2 334 219 \$
Provision pour réclamations en cours	—	291 873	—	291 873	161 426
Perçu d'avance - ACDI (note 11)	—	—	—	—	65 737
Revenus perçus d'avance	376 376	—	—	376 376	—
	<u>2 461 994</u>	<u>619 472</u>	<u>121 257</u>	<u>3 202 723</u>	<u>2 561 382</u>
Crédit reporté	85 580	—	—	85 580	171 162
	<u>85 580</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>85 580</u>	<u>171 162</u>
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	623 377	—	—	623 377	747 237
Non grevés d'affectations	4 887 849	—	39 201 081	44 088 930	35 276 982
Affectations d'origine interne (note 18)	410 320	3 836 667	6 000 000	10 246 987	9 733 960
	<u>5 921 546</u>	<u>3 836 667</u>	<u>45 201 081</u>	<u>54 959 294</u>	<u>45 758 179</u>
	<u>8 469 120 \$</u>	<u>4 456 139 \$</u>	<u>45 322 338 \$</u>	<u>58 247 597 \$</u>	<u>48 490 723 \$</u>

Au nom du Bureau,


_____, président


_____, directeur général

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Chambre des notaires du Québec

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Fonds général			Fonds d'indemnisation			Fonds d'études notariales			2006	2005
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	Non grevés d'affectation	Total	Affectations d'origine interne	Total	Affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total	Total	Total
Solde au début	747 237 \$	243 153 \$	4 206 623 \$	5 197 013 \$	3 490 807 \$	6 000 000 \$	31 070 359 \$	37 070 359 \$	45 758 179 \$	42 774 137 \$	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(527 593)	--	(7 853 660)	(8 381 253)	(154 140)	--	17 736 508	17 736 508	9 201 115	2 984 042	
Investissement en immobilisations	403 733	--	(403 733)	--	--	--	--	--	--	--	
Affectations d'origine interne (note 18)	--	167 167	(167 167)	--	--	--	(9 105 786)	(9 105 786)	(9 105 786)	--	
Virements interfonds	--	--	9 105 786	9 105 786	500 000	--	(500 000)	(500 000)	9 105 786	--	
Solde à la fin	623 377 \$	410 320 \$	4 887 849 \$	5 921 546 \$	3 836 667 \$	6 000 000 \$	39 201 081 \$	45 201 081 \$	54 959 294 \$	45 758 179 \$	

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006		2005
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits par rapport aux charges	9 201 115	\$	2 984 042
Poste n'impliquant aucun mouvement sur les liquidités			
Amortissement des immobilisations corporelles	246 759		308 745
Amortissement des actifs incorporels	280 834		324 137
Amortissement du crédit reporté	(85 582)		(85 581)
Prestations constituées	(145 400)		(67 800)
Gain sur la cession de placements	(3 935 709)		(1 759 070)
	(3 639 098)		(1 279 569)
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement			
Débiteurs	125 318		60 595
Intérêts courus	(530 917)		(93 135)
Frais payés d'avance	218 531		(96 142)
Créditeurs	200 255		(713 614)
Perçu d'avance - ACDI	(65 737)		(239 055)
Revenus perçus d'avance	376 376		---
Provision pour réclamations en cours	130 447		(80 798)
	454 273		(1 162 149)
Flux de trésorerie lié aux activités de fonctionnement	6 016 290		542 324
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Avance à Notarius (TSIN) inc.	(58 584)		142 611
Placements	(97 051 724)		(9 577 697)
Cession de placements	92 448 055		9 359 591
Acquisition d'immobilisations corporelles	(118 069)		(78 791)
Acquisition d'actifs incorporels	(285 664)		(179 722)
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	(5 065 986)		(334 008)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	950 304		208 316
Encaisse au début	2 732 765		2 524 449
Encaisse à la fin	3 683 069	\$	2 732 765

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement comprennent des intérêts encaissés de 16 220 880 \$ (12 018 147 \$ en 2005)

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour les trois Fonds. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas vérifiés.

3. Principales conventions comptables

Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits non affectés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce Fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent en partie ou en totalité aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Bureau de la Chambre a établi par règlement un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Ce Fonds est alimenté principalement par les revenus des comptes généraux tenus en fidéicommiss par les notaires dans l'exercice de leur profession. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

3. Principales conventions comptables (suite)

Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût à la date de transaction. Dans l'éventualité où les placements à long terme subissent une baisse de valeur durable, une réduction sera comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de la façon suivante :

Équipements informatiques	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, 2 ans

Actifs incorporels

Les logiciels et programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 2 ans.

Crédit reporté

Au cours de l'exercice 1997, la Chambre a reçu un montant de 855 805 \$ en remboursement des frais engagés pour des améliorations locatives. Ce montant a été comptabilisé à titre de crédit reporté dans le Fonds général et est amorti sur la durée du bail jusqu'en 2007 à raison de 85 581 \$ annuellement dont le montant est imputé en réduction du loyer.

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (« le Régime ») sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- ◆ Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.

3. Principales conventions comptables (suite)

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

- ◆ Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.
- ◆ L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif du Régime est amorti sur 18 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.
- ◆ L'amortissement de l'actif transitoire est calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs, soit 16 ans.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 17.

Entités contrôlées

La Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et de nommer les vérificateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et de Notarius (TSIN) inc. De plus, la Chambre a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 16.

- ◆ Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

- ◆ Notarius (TSIN) inc.

Notarius (TSIN) inc., un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

3. Principales conventions comptables (suite)

Entités contrôlées (suite)

◆ Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre entre autres le programme d'assurance collective des notaires. Les renseignements financiers relatifs à cette entité contrôlée ne sont pas présentés car ils sont non significatifs.

4. Débiteurs

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Fonds général		
Clients	909 950 \$	953 438 \$
Autres débiteurs	494 497	488 835
Notarius (TSIN) inc., une entité contrôlée, sans intérêts	3 016	4 313
Dû par le Fonds d'indemnisation, sans intérêts	203 817	313 206
Dû par le Fonds d'études notariales, sans intérêts	---	23 434
	<u>1 611 280</u>	<u>1 783 226</u>
Fonds d'études notariales		
Dû par le Fonds général, sans intérêts	46 446	---
Autres débiteurs	182	---
	<u>46 628</u>	<u>---</u>
	<u>1 657 908 \$</u>	<u>1 783 226 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

5. Placements

	2006				2005			
	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût	Durée ^(a)	% ^(b)	Juste valeur ^(c)	Coût
Fonds général								
Marché monétaire	—	3,85	490 646	\$ 490 646	—	—	—	\$ —
Obligations								
Canada	1,48	3,99	792 394	797 032	—	—	—	—
Provinces	3,98	4,38	215 666	219 542	—	—	—	—
Corporation	2,51	3,86	388 519	393 845	—	—	—	—
Fonds communs	3,58	4,24	1 577 346	1 589 783	—	—	—	—
			<u>2 973 925</u>	<u>3 000 202</u>			<u>—</u>	<u>—</u>
			<u>3 464 571</u>	<u>3 490 848</u>			<u>—</u>	<u>—</u>
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire								
Unités de caisses communes	—	3,77	648 021	648 021	—	—	699 658	699 658
Obligations								
Canada	1,25	3,95	844 959	845 515	2,55	3,38	616 796	615 550
Provinces	3,98	4,38	323 499	327 306	2,79	3,58	1 104 424	1 108 015
Corporation	2,53	3,72	553 611	556 462	—	—	—	—
Fonds communs	3,58	4,24	1 877 787	1 892 422	—	—	606 138	589 130
			<u>3 599 856</u>	<u>3 621 705</u>			<u>2 327 358</u>	<u>2 312 695</u>
Actions								
Fonds communs/canadiennes							334 472	287 161
Fonds communs/américaines							293 955	290 297
Fonds communs/internationales							299 378	279 961
			<u>—</u>	<u>—</u>			<u>927 805</u>	<u>857 419</u>
			<u>4 247 877</u>	<u>4 269 726</u>			<u>3 954 821</u>	<u>3 869 772</u>
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire								
Fonds communs	—	—	—	—	—	2,42	2 222 656	2 222 656
Bon du trésor	—	—	7 325 042	7 325 042	—	—	—	—
Billets escomptés	—	—	3 985 680	3 986 310	—	—	—	—
Certificat de dépôt	—	1,40	10 000	10 000	—	1,00	10 000	10 000
			<u>11 320 722</u>	<u>11 321 352</u>			<u>2 232 656</u>	<u>2 232 656</u>
Obligations								
Provinces	—	—	—	—	2,82	2,59	2 243 638	2 255 500
Organismes parapublics	—	—	—	—	1,42	3,29	213 017	223 600
Sociétés	—	—	—	—	2,66	2,68	4 071 904	4 070 721
Fonds communs Addenda	3,58	4,24	15 235 993	15 028 425	4,51	3,68	9 933 145	9 524 843
Caisse commune Natcan	—	—	—	—	—	5,20	4 763 488	4 729 633
			<u>15 235 993</u>	<u>15 028 425</u>			<u>21 225 192</u>	<u>20 804 297</u>
Actions								
Actions canadiennes	—	—	4 221 647	4 247 609	—	—	8 987 372	8 158 519
Actions américaines	—	—	11 405 015	11 077 499	—	—	2 968 944	2 980 811
Actions internationales	—	—	—	—	—	—	3 047 697	2 850 026
			<u>15 626 662</u>	<u>15 325 109</u>			<u>15 004 013</u>	<u>13 989 356</u>
			<u>42 183 377</u>	<u>41 674 886</u>			<u>38 461 861</u>	<u>37 026 309</u>
			<u>49 895 825</u>	<u>49 435 460</u>			<u>42 416 682</u>	<u>40 896 081</u>

a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années.

b) Rendement moyen pondéré à l'échéance.

c) La juste valeur des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.

La juste valeur des actions est établie selon leur cours du marché.

La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

6. Immobilisations corporelles

	2006			2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Fonds général						
Équipements informatiques	296 735 \$	167 131 \$	129 604 \$	375 921 \$	240 795 \$	135 126 \$
Mobilier de bureau	537 650	461 553	76 097	536 288	413 492	122 796
Équipements de bureau	50 957	23 587	27 370	45 119	14 689	30 430
Améliorations locatives	1 027 278	907 878	119 400	1 064 537	837 652	226 885
	<u>1 912 620 \$</u>	<u>1 560 149 \$</u>	<u>352 471 \$</u>	<u>2 021 865 \$</u>	<u>1 506 628 \$</u>	<u>515 237 \$</u>

7. Actifs incorporels

	2006			2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Fonds général						
Logiciels et programmation	465 386 \$	194 480 \$	270 906 \$	663 811 \$	431 810 \$	232 001 \$

8. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 septembre 2006. Au 31 mars 2006 ce crédit était inutilisé.

9. Crédoeurs

	2006	2005
Fonds général		
Fournisseurs	980 202 \$	802 451 \$
Dû au Fonds d'études notariales, sans intérêts	46 446	—
Autres	98 879	191 997
Notarius (TSIN) inc., une entité contrôlée	78 085	106 196
Salaires et avantages sociaux à payer	882 006	801 630
	<u>2 085 618</u>	<u>1 902 274</u>
Fonds d'indemnisation		
Frais courus	24 077	26 332
Placements	99 705	—
Dû au Fonds général, sans intérêts	203 817	313 206
	<u>327 599</u>	<u>339 538</u>
Fonds d'études notariales		
Fournisseurs	59 894	68 973
Placements	61 363	—
Dû au Fonds général, sans intérêts	—	23 434
	<u>121 257</u>	<u>92 407</u>
	<u>2 534 474 \$</u>	<u>2 334 219 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

10. Réclamations

Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	265 847 \$	135 749 \$
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	<u>(30 252)</u>	<u>(168 882)</u>
	<u>235 595 \$</u>	<u>(33 133) \$</u>

11. Perçu d'avance - ACDI

Fonds général

La Chambre a administré, avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), un programme de coopération avec le notariat roumain. L'ACDI a versé à la Chambre une aide ne devant servir qu'aux fins de ce programme et la Chambre a contribué audit programme sous forme de biens et services, selon un protocole d'entente.

Ce programme n'a pas affecté les résultats de l'exercice du fait que la Chambre n'a bénéficié d'aucun avantage financier découlant de celui-ci. La provenance et l'utilisation cumulatives des fonds relatifs à ce programme se détaillent comme suit :

	<u>Roumanie</u>
Provenance	
Aide de l'ACDI	948 645 \$
Intérêts	13 083
	<u>961 728</u>
Perçu d'avance – ACDI	---
	<u>961 728</u>
Utilisation	
Salaires et avantages sociaux	307 294
Honoraires professionnels	194 595
Déplacements et frais de logistique	345 611
Mobilier et équipements	9 856
Locaux et fournitures de bureau	104 372
	<u>961 728</u>
Résultats nets	<u>---</u> \$

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

11. Perçu d'avance – ACDI (suite)

Fonds général (suite)

L'encaisse n'inclut aucun montant (65 737 \$ en 2005) devant être affecté au programme ci-dessus mentionné.

12. Plan d'action

Dans le cadre du plan d'action de relance de la profession, la Chambre des notaires investira un montant de 6 843 232 \$ sur une période de cinq ans, se terminant en 2008, dans des actions favorisant la relance de la profession notariale. Les charges imputées au plan d'action et affectant le Fonds général sont :

Plan d'action – Phase 2	2006	2005
1. Fierté et excellence		
- Projet fierté	—	159
- Groupes consultatifs et d'entraide	886	2 878
- Gestion opérationnelle	204 787	407 757
- Gestion des technologies	167 296	148 445
- Droit civil	128 960	50 000
	<u>501 929</u>	<u>609 239</u>
2. Développement des connaissances		
- Protection du patrimoine	14 546	256 303
- Liens avec institutions financières	—	18 357
- Programme d'aide à la spécialisation	42 175	2 285
	<u>56 721</u>	<u>276 945</u>
3. Regroupement	<u>97 130</u>	<u>94 366</u>
4. Relève de la profession		
- Recrutement	185 429	191 390
- Révision du DDN	81 421	38 081
	<u>266 850</u>	<u>229 471</u>
	<u>922 630</u> \$	<u>1 210 021</u> \$

13. Opérations entre apparentés

Les avances consenties à Notarius (TSIN) inc. sont remboursables à la Chambre par versements mensuels égaux jusqu'en mars 2007 et portent intérêt au taux de 6 %. L'encaissement en capital à recevoir au cours du prochain exercice est de 44 444 \$.

De plus, une nouvelle avance au montant de 158 100 \$, a été consentie pour le financement des licences Entrust pour le compte des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Ce prêt ne portera par intérêt et aura un terme maximal de 2 ans, remboursable au fur et à mesure de la vente des licences.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

13. Opérations entre apparentés (suite)

En plus des subventions apparaissant à l'état des résultats, le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius (TSIN) inc. au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange.

	<u>2006</u>		<u>2005</u>	
Produits	10 998	\$	7 630	\$
Revenus intérêts sur avances	4 992	\$	14 218	\$
Services informatiques	776 185	\$	1 313 624	\$
Acquisition d'immobilisations et logiciels	246 827	\$	117 012	\$
Formation	111	\$	492	\$

Au cours de l'exercice, la Chambre a effectué les opérations suivantes avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

	<u>2006</u>		<u>2005</u>	
Produits	4 760	\$	5 386	\$
Charges	30 020	\$	4 499	\$

14. Engagements

Fonds général

La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 30 avril 2007. La Chambre a également pris des engagements relatifs à la location des équipements de bureau pour un montant total de 99 348 \$. Le montant total des loyers, incluant les taxes et les frais relatifs aux opérations se répartit sur les exercices financiers comme suit :

	<u>Locaux</u>		<u>Équipements</u>	
2007	694 000	\$	37 715	\$
2008	58 000		37 717	
2009	—		20 720	
2010	—		3 196	
Total	<u>752 000</u>	<u>\$</u>	<u>99 348</u>	<u>\$</u>

Le dépôt à terme, au montant de 427 902 \$ (427 902 \$ en 2005) portant intérêt au taux de 3,70 % (2,25 % en 2005) échéant le 29 mai 2006, est affecté à la garantie des baux.

La Chambre a signé une offre de location pour des nouveaux locaux administratifs pour la période du 1^{er} mai 2007 au 31 décembre 2017. Ce nouvel engagement représente un montant total de 9 769 534 \$.

La Chambre a engagé des sommes dans un programme de Bourses dans le cadre du plan d'action pour un montant de 247 342 \$.

La Chambre s'est engagée pour une période de huit (8) ans à verser au Barreau du Québec un montant annuel de 47 500 \$ dans le cadre de l'entente relative au guichet unique.

La Chambre a engagé des frais au montant de 56 846 \$ dans le cadre de la préparation du Congrès 2006.

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

14. Engagements (suite)

Fonds général

La Chambre a engagé des frais pour 2007 pour une campagne publicitaire au montant de 110 000 \$.

15. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude suite à l'analyse de la direction, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussions négatives significatives sur sa situation financière.

La Chambre cautionne la marge de crédit rotative de Notarius (TSIN) inc. jusqu'à un maximum de 75 000 \$. Au 31 mars 2006, la marge de crédit n'était pas utilisée par Notarius (TSIN) inc.

16. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

	<u>31 décembre 2006</u>		<u>31 décembre 2005</u>	
Bilan				
Actif	61 284 327	\$	57 916 178	\$
Passif	18 742 955	\$	20 120 908	\$
Surplus cumulé	42 541 372	\$	37 795 270	\$
Surplus réservé statutaire	10 627 000	\$	3 088 224	\$
Surplus réservé pour éventualités	14 773 000	\$	10 895 217	\$
Résultats				
Activités d'assurances				
Produits	5 800 662	\$	6 572 570	\$
Charges	4 017 694	\$	743 501	\$
Activités de placements				
Produits	3 110 773	\$	3 165 713	\$
Charges	147 639	\$	132 146	\$
Flux de trésorerie				
Activités d'exploitation	3 220 274	\$	4 972 633	\$
Activités d'investissement	(2 766 336)	\$	(3 279 477)	\$

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

16. Entités contrôlées (suite)

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Notarius (TSIN) inc.

	31 mars 2006		31 mars 2005	
Bilan				
Actif	1 425 874	\$	1 324 822	\$
Passif	988 969	\$	894 261	\$
Actifs nets	436 905	\$	430 561	\$
Résultats				
Produits	3 048 080	\$	2 909 078	\$
Charges	3 041 736	\$	2 937 884	\$
Flux de trésorerie				
Activités de fonctionnement	179 332	\$	641 216	\$
Activités de financement	58 585	\$	(122 979)	\$
Activités d'investissement	(486 985)	\$	(100 290)	\$

17. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime de retraite s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Notarius (TSIN) inc. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur du Régime, soit la Chambre et Notarius (TSIN) inc. doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. La dernière date d'évaluation est le 30 décembre 2004.

Les informations relatives au Régime de retraite telles que reflétées par l'évaluation actuarielle se présentent comme suit au 31 mars 2006 :

Obligations au titre des prestations constituées	13 518 600	\$
Juste valeur de l'actif du Régime	10 589 800	\$
Déficit du régime à la fin de l'exercice	2 928 800	\$
Actif transitoire non amorti au 31 mars 2006	305 200	\$

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	7,00 %
Taux d'actualisation	5,75 %
Taux de croissance hypothétique des salaires	3,50 %

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

17. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

Cotisations de l'employeur	614 900	\$
Cotisations des participants	275 700	\$
Prestations et remboursements versés	352 000	\$

Actif au titre des prestations constituées au 31 mars 2006 :

Solde au début	477 500	\$
Cotisations de l'employeur	614 900	
Charge de retraite de l'exercice	(469 500)	
	<u>622 900</u>	\$

Les pourcentages de la juste valeur de l'actif du Régime que représentent les grandes catégories d'actif sont les suivants :

Obligations et titres à court terme	70%
Actions	29%
Autres	1%

18. Affectations d'origine interne

Fonds général

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre des notaires a créé des réserves à des fins spécifiques. Les informations relatives à ces réserves se présentent comme suit :

Assurance administrateurs et dirigeants

	2006		2005	
Solde ouverture	200 723	\$	77 026	\$
Montant constaté à titre de dépenses de l'exercice	(2 451)		(21 303)	
Montant affecté au cours de l'exercice	145 000		145 000	
Solde de clôture	<u>343 272</u>	\$	<u>200 723</u>	\$

Programme d'aide à la parentalité

	2006		2005	
Solde ouverture	42 430	\$	---	\$
Montant constaté à titre de demande de prestations au cours de l'exercice	(69 407)		(51 000)	
Montant cotisé auprès des membres	94 025		93 430	
Solde de clôture	<u>67 048</u>	\$	<u>42 430</u>	\$

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2006

18. Affectations d'origine interne (suite)

Fonds d'études notariales

En vertu d'une résolution adoptée au cours de l'exercice 2003 par le comité administratif de la Chambre, un montant de 6 000 000 \$ a été affecté à même le Fonds d'études notariales pour éventuellement être utilisé à l'indemnisation conformément à l'article 8.5 de la nouvelle Loi sur le notariat.

19. Autres produits

Fonds général

	2006		2005	
Amendes	94 939	\$	118 310	\$
Certificats de signature	105 530		107 263	
Revenus de congrès	—		15 000	
Projets internationaux	27 771		125 401	
Autres revenus	262 323		240 123	
	<u>490 563</u>		<u>606 097</u>	

Fonds indemnisation

Recouvrements	<u>121 541</u>		<u>70 035</u>	
---------------	----------------	--	---------------	--

Fonds d'études notariales

Autres revenus	179		—	
	<u>612 283</u>	\$	<u>676 132</u>	\$

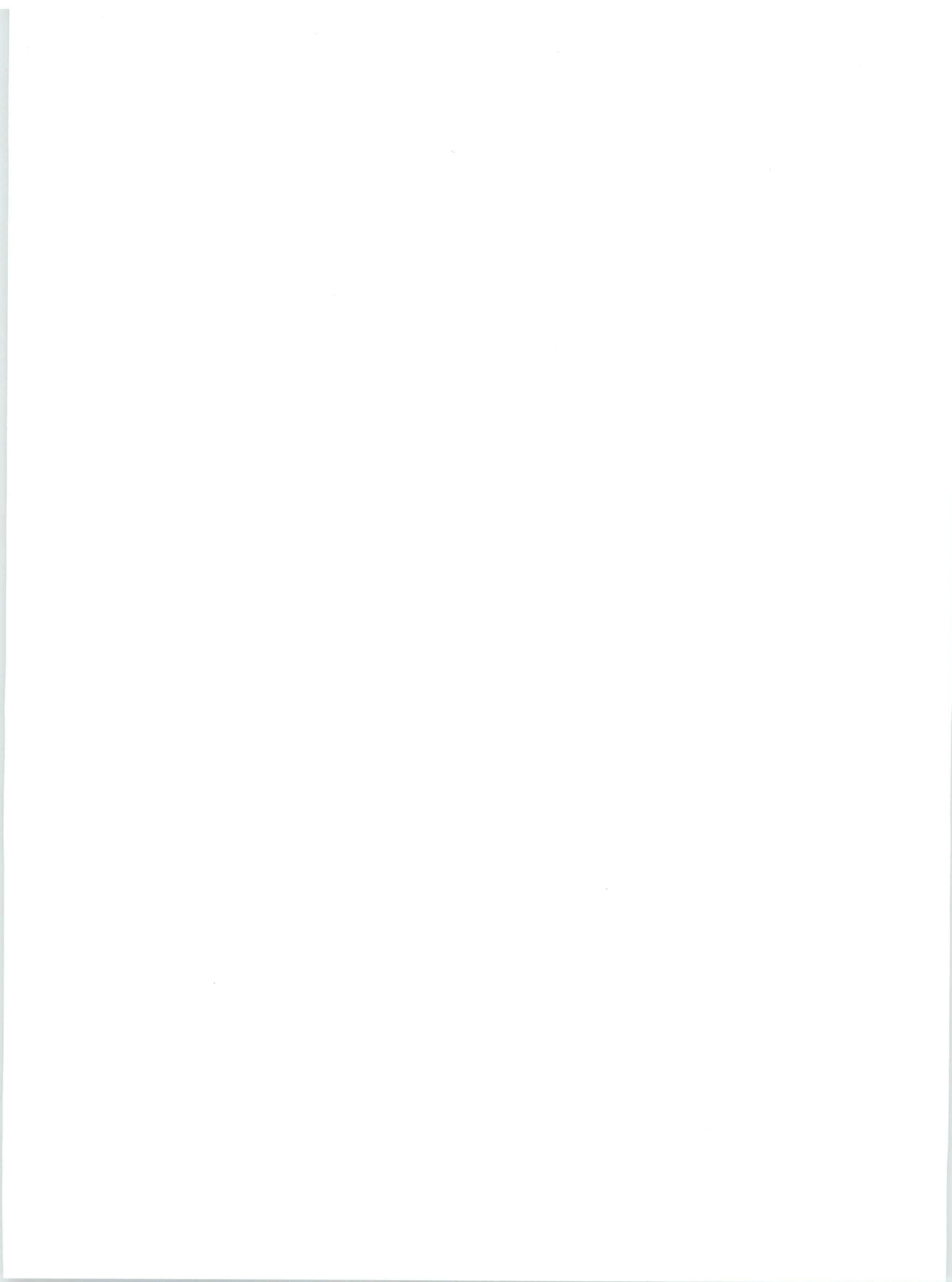
20. Instruments financiers

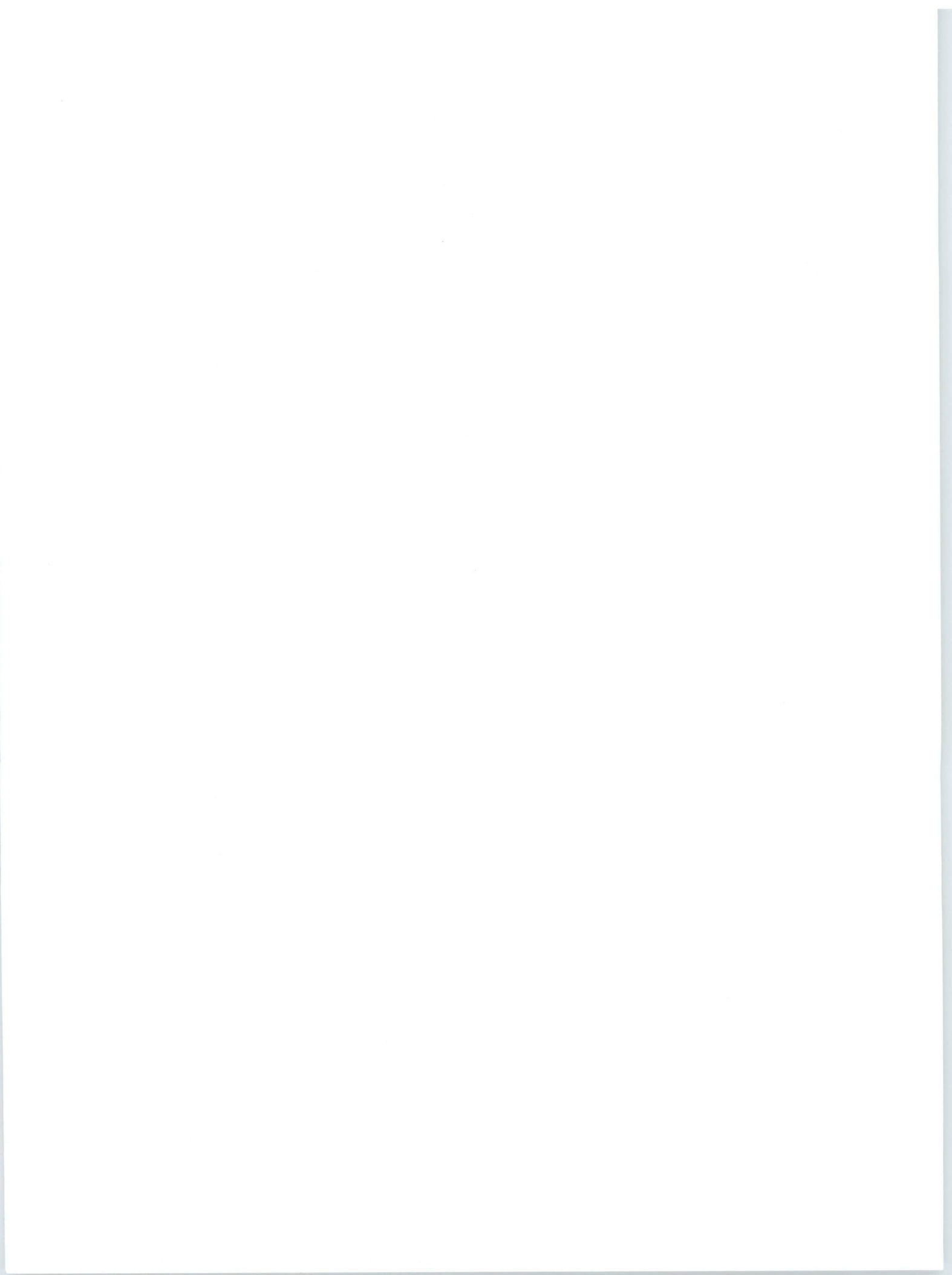
La juste valeur de l'encaisse, des intérêts courus, des débiteurs, des créiteurs et des provisions pour réclamations en cours correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

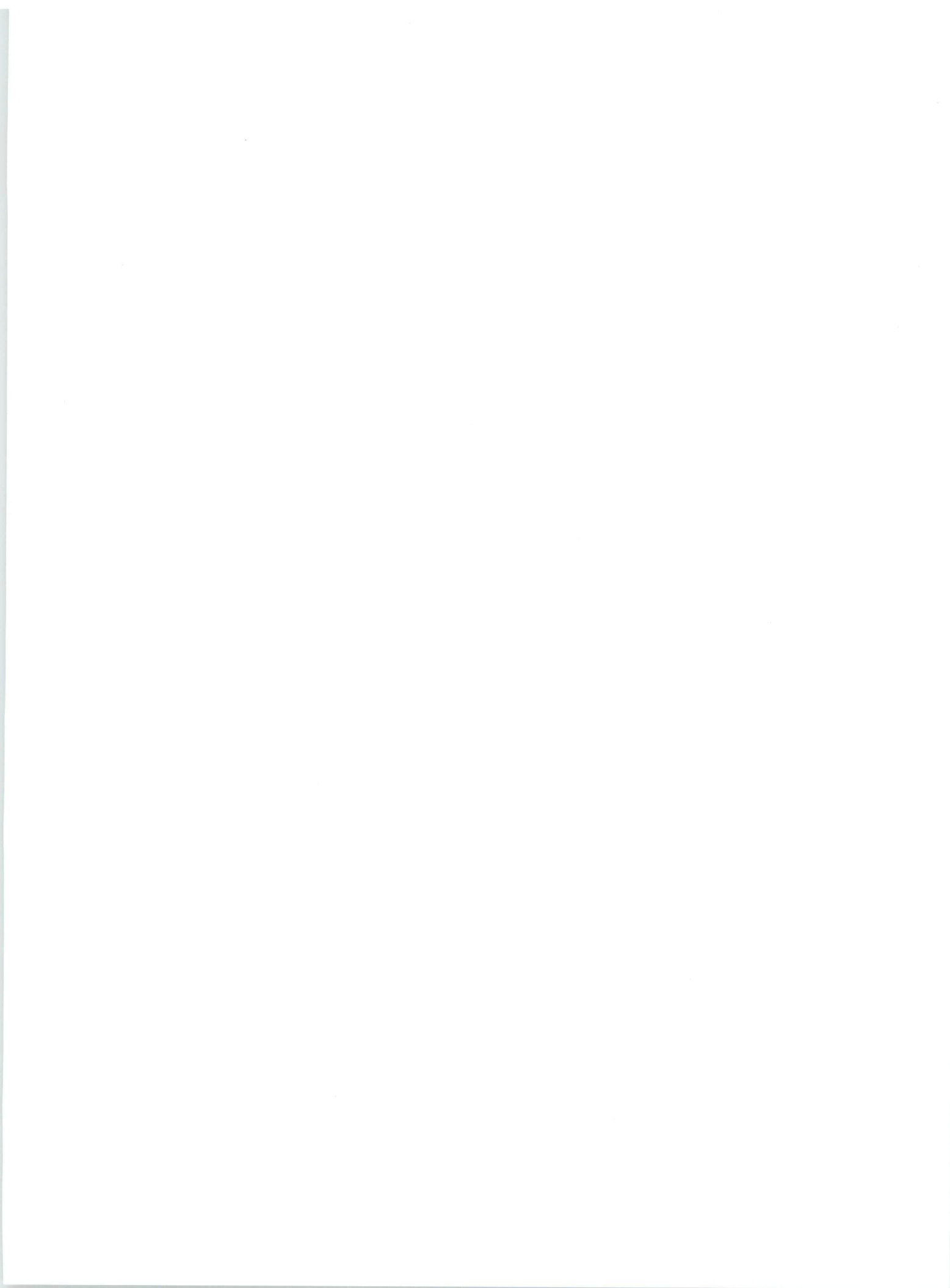
La juste valeur de l'avance à Notarius (TSIN) inc. et du dépôt à terme correspond approximativement à sa valeur comptable du fait que le taux d'intérêts qu'elle porte ne diffère pas sensiblement de celui en vigueur sur le marché.

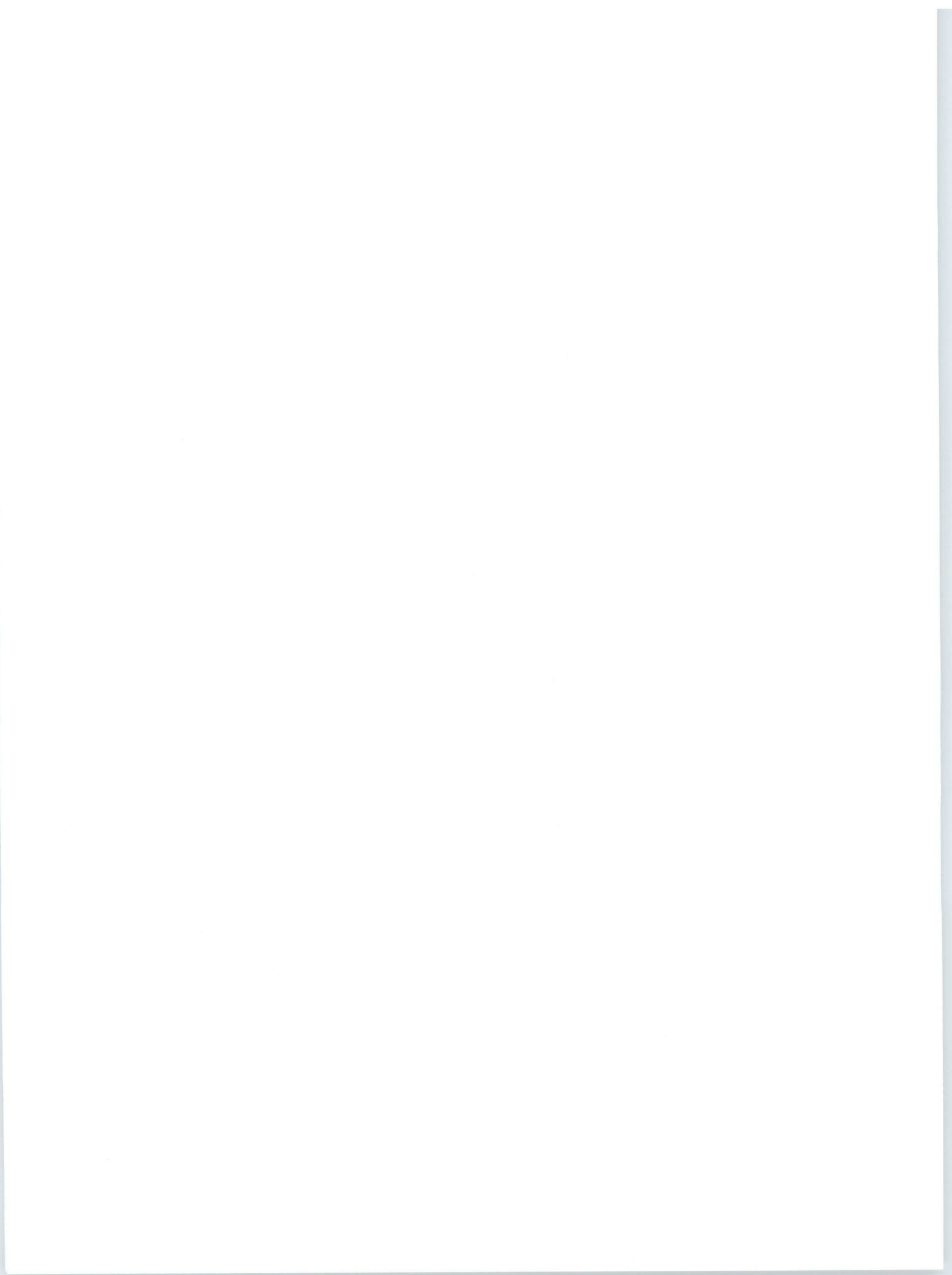
21. Chiffres comparatifs

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.









The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records in a business setting. It highlights how proper record-keeping can help in decision-making and provide a clear history of operations. The text emphasizes that records should be organized and easily accessible to all relevant personnel.

Next, the document addresses the challenges of data management in a digital age. It notes that while digital storage offers convenience, it also introduces risks such as data loss and security breaches. The author suggests implementing robust backup strategies and security protocols to mitigate these risks.

The third section focuses on the role of technology in streamlining business processes. It describes how automation can reduce manual errors and increase efficiency. However, it also cautions against over-reliance on technology, suggesting that human oversight remains essential for complex tasks.

Finally, the document concludes with a call to action for businesses to regularly review and update their record-keeping practices. It stresses that staying current with industry standards and regulations is crucial for long-term success and compliance.

[The page contains a large, faint watermark or bleed-through from the reverse side, which is illegible.]

